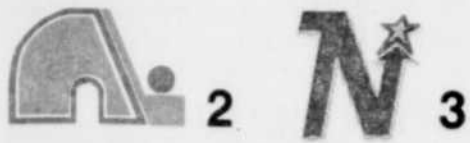


CLÔTURE DE PISCINE EN ACIER GALVANISÉ
Métal Guy Laflamme inc.
 930, route Laqueux,
 Saint-Étienne-de-Lauzon, G0S 2L0
 831-3909

POUR VOUS ABONNER:
647-3333
 Extérieur:
 1-800-463-2362

LE SPORT



Une huitième consécutive pour les Nordiques

Tirant de l'arrière par un but, les Nordiques ont tenté une remontée en troisième période, mais les North Stars l'ont finalement emporté 3-2. **S-2 et S-3**

LA RÉGION

La restauration du Capitol pourrait débuter dès février

Guy Cloutier, copropriétaire du cinéma Capitole, doit rencontrer le maire de Québec Jean-Paul Lallier, lundi, au sujet du développement de cette salle. **A-3**

CTCUQ : les aînés s'opposent à l'abolition de la gratuité

Les personnes âgées et les aveugles protestent contre le projet de la CTCUQ d'abolir la gratuité consentie aux aînés depuis 1980. **A-3**

LE QUÉBEC



Louis Laberge évoque la possibilité d'un désaccord

Si ses membres ne réussissent pas à s'entendre, la Commission devra présenter deux options claires au terme de ses travaux, affirme M. Louis Laberge. **A-4**

LE CANADA

Fini l'arbitraire dans la politique des langues officielles

En plus de la demande, Ottawa tiendra désormais compte des « circonstances » dans lesquelles les services bilingues devraient être offerts. **A-5**

LE MONDE

Le président albanais prépare des changements radicaux

Le président albanais Ramiz Alia s'est prononcé en faveur de réformes radicales majeures qui réduiraient les pouvoirs de son parti dans cet État communiste. **B-7**

L'ÉCONOMIE

Northern lance une OPA sur son concurrent STC

Le groupe canadien Northern Telecom a lancé hier une OPA de 1,9 milliard de livres (4,35 milliards \$) sur son concurrent britannique STC. **B-1**

LES ARTS

L'oeuvre de Félix va revivre sous de multiples formes

Un producteur continue l'oeuvre du poète sous formes d'affiches, bandes dessinées, film, contes en cassettes. La Fondation Félix-Leclerc naîtra bientôt. **C-3**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	A-3
Le Québec	A-4
Le Canada	A-5
Le Monde	B-7
Annonces classées	C-5 à C-10
Arts	C-1 à C-4
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-9
Décès	C-10 et C-11
Économie	B-1 à B-6
Éditorial	A-6
Feuilleton	C-7
Horoscope	C-9
Mots croisés	C-6
Mot mystère	C-6
Où aller à Québec	C-4

LA MÉTÉO

Généralement ensoleillé. Max.: près de 3. Min.: près de -4. Vents modérés en après-midi. Demain: nuageux avec quelques chutes de neige. **S-16**

Vitesse sur les routes

Québec veut doubler les amendes

Québec examine la possibilité de doubler le coût des amendes pour excès de vitesse, ce qui amènerait ainsi les automobilistes à contribuer bien involontairement au redressement des finances de l'État.

par MICHEL CORBEIL
 LE SOLEIL

En ce moment, ces infractions entraînent l'imposition de peines pécuniaires variant de 30 \$ à 365 \$, renseigne la Sûreté du Québec. En outre, selon un dépliant gouvernemental, « conduire un véhicule routier

pour un pari (...) avec un autre véhicule » entraîne une sanction variant de 300 \$ à 600 \$. Si ces montants reflètent la forte augmentation décrétée en 1987, un informateur au gouvernement soutient que leur niveau est de trois à quatre fois moindre qu'en Ontario.

Au cabinet du ministre des Transports Sam Elkas, l'atta-

chée de presse confirme qu'un comité s'est penché sur la question des contraventions. Selon Mme Johanne Deneault, le rapport, rédigé par des représentants des ministères de la Justice, des Transports et des Finances et de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), propose différentes options, mais elle refuse de confirmer si l'une d'elles consiste à doubler le montant des amendes. Le conseil des ministres, dit-elle, tranchera prochainement entre les différentes hypothèses. Le résultat

s'intégrera aux amendements au Code de la route qui devraient être déposés, la semaine prochaine, à l'Assemblée nationale.

Mme Deneault laisse entendre que le comité est né d'une demande formulée par le ministère des Finances. De bonnes sources indiquent, par ailleurs, que c'est à contrecœur que les Transports se sont rendus à cette requête. Selon elles, l'émission des amendes se détournerait de la mission « d'éduquer » les conducteurs pour être traitée

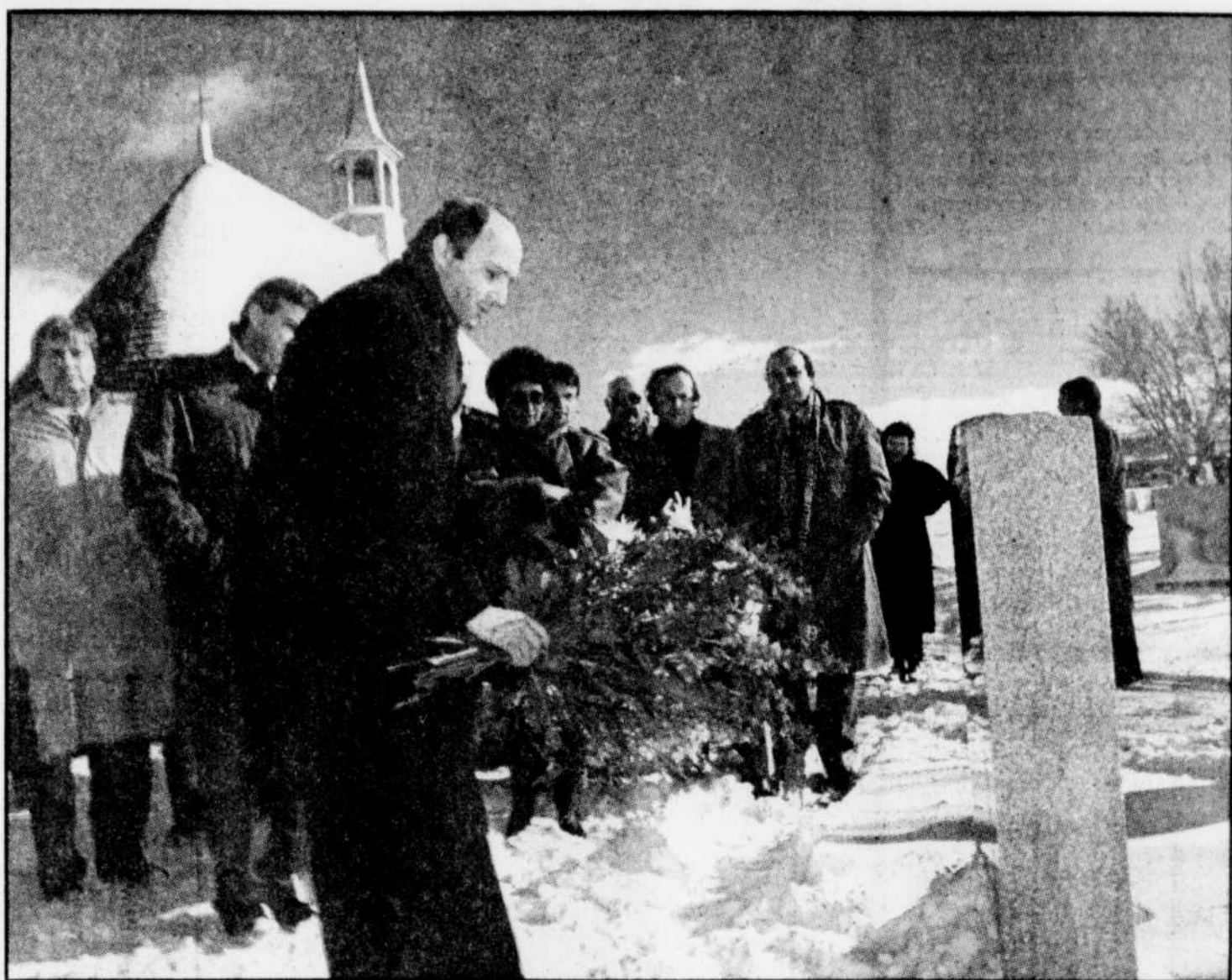
comme une simple source de revenus.

En 1989, près de 300 000 billets de contraventions émis par la SQ et 25 corps policiers municipaux ont amené le versement de 45 millions \$, dont plus de la moitié provenant d'excès de vitesse, au fonds consolidé de la province. C'est ce montant que les Finances veulent faire passer du simple au double.

Un fonctionnaire a avancé au SOLEIL que le ministère des Finances avait tout d'abord exi-

Suite A-2, Amendes...

Laurent Fabius rend hommage à Félix Leclerc



Le président de l'Assemblée nationale française, M. Laurent Fabius, qui est arrivé au Québec mercredi, en compagnie d'une dizaine de parlementaires français de toutes allégeances, est allé se recueillir sur la tombe de Félix Leclerc, à l'île d'Orléans, hier. Avant de quitter pour Paris, en soirée, la délégation s'est également rendue à Grondines pour visiter le chantier de construction de la ligne de transport hydroélectrique sous-fluviale.

Texte en page C-12

Négociations rompues avec les cols bleus

Les négociations sont rompues entre la ville de Québec et le syndicat des cols bleus qui se préparait, dès hier en fin d'après-midi, à négocier les services essentiels à assurer lors d'une grève qui n'aura vraisemblablement pas lieu avant le 24 novembre.

par BENOIT ROUTHIER
 LE SOLEIL

Le président du syndicat, M. Mario Renaud, explique que les deux parties sont demeurées sur leurs positions durant les deux heures qu'a duré la négociation d'hier. La partie patronale, dit-il, a fait quelques changements sur le régime d'assurance collective et l'assurance pour longue invalidité, mais c'était insuffisant.

M. Renaud ajoute que la direction générale de la ville devait avoir de nouvelles propositions relatives à l'horaire de travail, mais elles ne rencontreraient pas le mandat de l'assemblée générale des membres du syndicat.

À partir de ce constat d'échec, le syndicat prépare la liste des services essentiels à assurer lors d'une grève.

Un syndicat doit donner un avis de grève sept jours juridiques avant le déclenchement. **Suite A-2, Négociations...**

Oka : l'aide de l'armée demandée dès le 11 juillet

Même s'il niait, à ce moment-là, avoir l'intention de recourir à l'armée canadienne, le gouvernement Bourassa avait adressé une demande d'aide officielle à Ottawa, dès le 11 juillet, dans les heures qui ont suivi l'échec du raid de la SQ contre les barricades des Mohawks à Oka et la mort du caporal Lemay.

par MICHEL DAVID
 LE SOLEIL

La copie de la réquisition signée par le ministre de la Sécurité publique du temps, M. Sam Elkas, se trouve annexée au rapport que son successeur, M. Claude Ryan, a transmis aux autorités fédérales, conformément aux exigences de la Loi sur la Défense nationale. Daté du 19 octobre, ce rapport a été déposé à l'Assemblée nationale hier.

« Je, M. Sam L. Elkas, ministre de la Sécurité publique, agissant à titre de procureur général du Québec dans ces matières, et en vertu des attributions conférées par la Loi sur la Défense nationale, vous requiers d'appeler les forces canadiennes ou la partie de celles-ci que vous jugez nécessaires pour réprimer l'émeute ou la violation de la paix », peut-on lire dans la réquisition que M. Elkas a signée le 11 juillet.

Elle révèle qu'au premier jour de la crise, le gouvernement concluait déjà à une situation d'émeute que « les autorités civiles sont impuissantes à

réprimer » et qui nécessitait donc l'intervention de l'armée.

En arrivant à la réunion hebdomadaire du conseil des ministres, le 11 au matin, M. Elkas déclarait pourtant que le gouvernement n'avait pas l'intention d'y recourir « pour le moment ». Interrogé quelques heures plus tard, à Montmagny, le premier ministre Bourassa s'était montré plus prudent, refusant de répondre aux questions sur l'armée.

Demande d'équipement

En réponse aux questions des journalistes, M. Ryan a soutenu qu'il fallait interpréter la réquisition signée par son prédécesseur comme une demande de matériel. « Il y a des conversations qui vont avec ça, a-t-il expliqué. L'armée répond et elle demande: de quoi avez-vous besoin exactement? À ce moment-là, M. Elkas a répondu, au nom du gouvernement, après avoir consulté la SQ, qu'il avait besoin d'équipement spécialisé. »

Pourquoi ne pas avoir rendu publique cette demande d'aide? « Il y a souvent des échanges qui se font et qui ne



Le ministre Sam Elkas a signé la réquisition de l'armée.

donnent pas lieu à des communications publiques instantanées », a répondu M. Ryan.

Quand il a été nommé au comité de crise, vers le 18 juillet, le ministre avoue avoir été lui-même surpris d'apprendre qu'une demande avait déjà été adressée à l'armée. Il soutient toutefois qu'à ce moment-là, « aucune décision n'avait été prise concernant l'intervention des forces armées ».

Une deuxième réquisition signée par M. Elkas le 6 août, date à laquelle M. Bourassa a

Suite A-2, Oka...

Le président Bush sert une première menace claire à l'Irak

WASHINGTON (Reuter, AFP, AP) — Le président américain George Bush a, pour la première fois, hier, clairement menacé l'Irak d'une action offensive pour le contraindre à se retirer du Koweït en annonçant l'envoi de « renforts significatifs » dans la région du Golfe.

Selon des indications données par le Pentagone, les renforts totalisent 150 000 hommes.

Tout en réaffirmant son espoir qu'une solution pacifique soit trouvée à la crise du Golfe, le président Bush a dit que le président irakien Saddam Hus-

sein devra comprendre que ses forces font maintenant face à un adversaire qu'il ne peut pas espérer vaincre militairement.

Bush a déclaré en conférence de presse que sa décision

Suite A-2, Bush...

Autre texte en page B-7

Suites de la première page

Amendes...

gé des Transports une révision majeure des sommes demandées à la suite d'infractions pour la surcharge des camions. Cependant, craignant que les membres d'une industrie en difficulté ne reviennent faire « du camping » pendant quelques semaines sur la colline parlementaire, comme ils l'ont fait au début de l'été dernier, l'idée a été écartée au profit de celle d'imposer des peines plus sévères pour le dépassement des limites de vitesse.

Il n'a pas été possible d'obtenir de commentaires officiels des ministères des Finances et de la Justice et de la SAAQ. Aux deux derniers endroits, des interlocuteurs ont avancé dans un premier temps que leur organisation n'avait pas été officiellement associée au comité pour ce qui est de relever le niveau des contraventions.

Négociations...

d'un arrêt de travail. M. Renaud a dit qu'il veut négocier les services essentiels avant d'envoyer l'avis de grève. Il prévoit faire parvenir la liste desdits services au conseil municipal et à la direction générale vers le milieu de la semaine prochaine. Si l'avis de grève était expédié en même temps, ça signifierait que la grève pourrait débuter autour du samedi 24 novembre.

Les négociations achoppent particulièrement sur les salaires. La dernière proposition patronale offrait des augmentations de 5 % par an, pour une convention de trois ans, avec une indexation ne dépassant pas 1,5 % pour la deuxième année. Le syndicat pour sa part veut une convention de deux ans, avec des augmentations de 6 % par an et pleine indexation. Les 621 postes des cols bleus sont répartis en 18 échelons dont les salaires horaires s'évaluent de 13,14 \$ à 17,48 \$.

Rappelons en terminant que les syndiqués ont accordé, le 22 octobre, un mandat de grève à leur bureau syndical.

Bush...

visait à doter la coalition multinationale, dont les forces américaines sont le fer de lance, d'une « option militaire offensive adéquate si cela devenait nécessaire pour atteindre les objectifs communs ».

Le secrétaire américain à la Défense Dick Cheney a précisé que les renforts comprendraient plusieurs divisions, trois porte-avions, un cuirassé et des centaines de chars M-1A1. Les forces, mentionnées par Cheney, comptent environ 150 000, ce qui devrait porter les effectifs américains sur place à plus de 370 000 hommes.

Denis Lortie devra purger sa peine

OTTAWA — La Cour suprême du Canada a refusé hier de réviser la sentence du caporal Denis Lortie.

Le caporal Lortie devra purger sa peine d'emprisonnement à perpétuité, tel que décrété le 11 mai 1987, sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans.

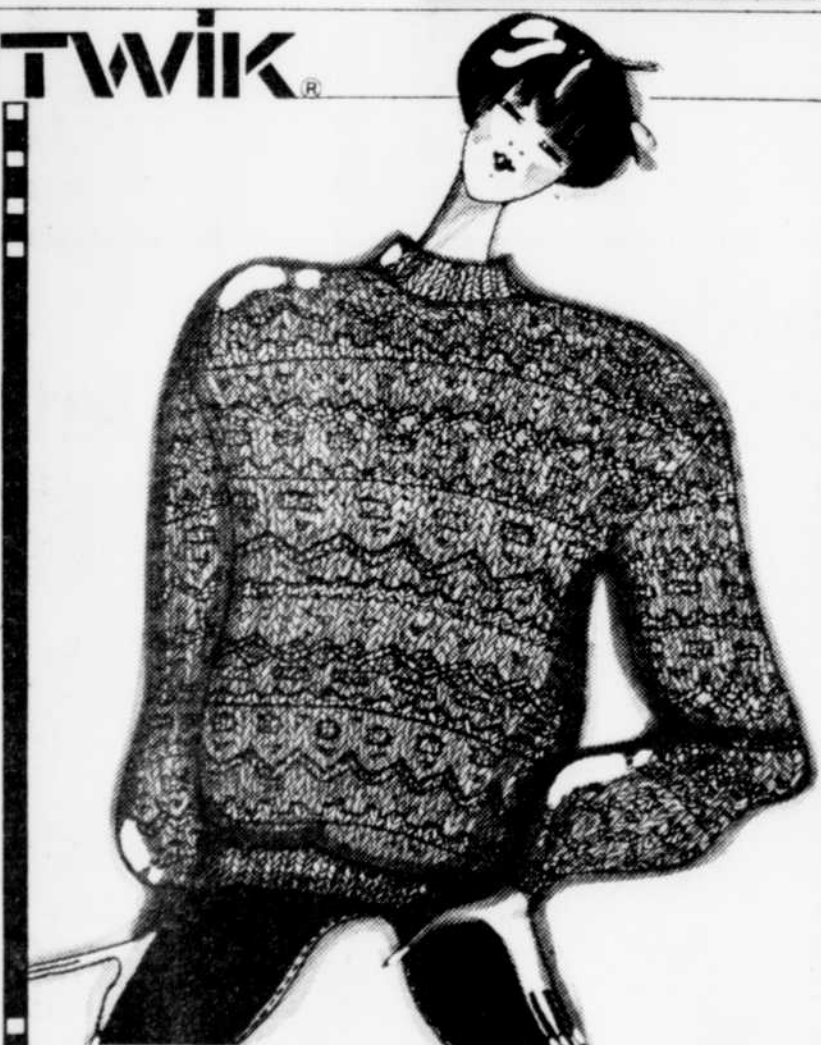
Denis Lortie avait tué trois personnes et en avait blessé 13 autres le 8 mai 1984 lors d'une fusillade dans les corridors et le Salon Bleu de l'Assemblée nationale. Alors membre des Forces armées canadiennes, il voulait s'en prendre au gouvernement du Parti québécois.

Le jury d'un premier procès, en février 1985, avait déclaré le caporal Lortie coupable de meurtre au premier degré. Le juge l'avait

alors condamné à l'emprisonnement à perpétuité.

Toutefois, en septembre 1986, la cour d'appel du Québec avait ordonné la tenue d'un nouveau procès parce qu'elle jugeait que les directives données au jury quant aux témoignages des psychiatres étaient erronées et incomplètes.

LA QUOTIDIENNE
tirage du 8-11-90
8-4-8
2-0-7-4



une exclusivité pour twik
**le pull jacquard
lavé à la pierre**

un jacquard d'inspiration naïve, des couleurs fruitées sur fond rose ou bleu lavande, de la maille pur coton lavée à la pierre, c'est une idée nouvelle de twik pour un pull qu'elle voulait porter spécialement avec ses jeans! l'effet est super!... p.m.g. 70.00

Ces renforts comprennent également deux divisions blindées lourdes actuellement basées en Allemagne. D'autres soldats pourraient encore être envoyés ultérieurement si nécessaire, a indiqué Cheney. Après l'arrivée de ces renforts, un militaire américain sur trois se trouvera dans la région du Golfe.

Aussi bien Bush que Cheney ou le chef d'état-major, le général Colin Powell, sont restés extrêmement discrets sur la composante aviation de ces renforts.

En cas d'offensive, l'aviation aurait le premier rôle, ce qui explique la discrétion de l'administration américaine à ce sujet. « Des unités supplémentaires de l'US Air Force que je ne tiens pas à identifier seront envoyées sur place », s'est borné à indiquer Cheney.

Le secrétaire à la Défense a précisé que ce nouveau déploiement avait commencé hier.

Pour la première fois, en outre, depuis le début de l'opération, des unités faisant partie de la Garde nationale — deux brigades d'infanterie et une brigade blindée — vont également être mobilisées.

Ces unités ne seront pas immédiatement déployées, mais subiront un entraînement avant leur départ.

Oka...

lancé son ultimatum, est d'ailleurs annexée au rapport de M. Ryan. Deux jours plus tard, M. Bourassa déclarait publiquement qu'il faisait appel à l'armée.

Encore des cachettes

Le leader de l'Opposition, M. Guy Chevrette, a une toute autre version des événements. Selon lui, les documents rendus publics par M. Ryan démontre clairement que le gouvernement Bourassa réclamait l'intervention de l'armée et la mise au rancart de la SQ dès le 11 juillet, mais qu'Ottawa a refusé.

Même à la deuxième demande, le fédéral a répliqué par le « bal masqué du juge Gold », rappelle-t-il. Conclusion : dès le départ, Québec et Ottawa ne s'entendaient pas sur la gestion de la crise.

Face aux « cachettes » du gouvernement, M. Chevrette en arrive toujours à la même conclusion : seule une enquête publique permettrait de faire toute la lumière sur ce qui s'est réellement passé.



jabot de coton

la blouse pirate

à l'abordage, mademoiselle twik débarque dans un froufrou de coton blanc et elle met quiconque au défi de trouver plus beau pirate en ville! grand décolleté à jabot lacé, manches bouffantes, poignets volants, la blouse pirate de twik, un vrai trésor! blanc ou noir. p.m.g. 45.00

Bourassa retourne aux USA pour des examens

MONTREAL (PC) — Le premier ministre Robert Bourassa subira la semaine prochaine des examens de routine au National Institute de Washington, a appris le réseau TVA.

M. Bourassa y avait fait enlever une tumeur cancéreuse au bas du dos en septembre dernier.

Il profitera de cet examen pour

prendre quelques jours de repos.

Son médecin les juge nécessaires et devant être pris immédiatement compte tenu de la nature de l'intervention chirurgicale subie il y a deux mois.

Les professionnels du gouvernement manifestent

Même s'il exclut pour les trois prochaines semaines le recours à la grève, le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) accentuera néanmoins ses moyens de pression en incitant ses 11 000 membres à se limiter à leur tâche.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Hier, près de 700 professionnels se sont rassemblés devant les bureaux du Conseil du Trésor, à Québec, pour signifier au gouvernement qu'ils voulaient que les négociations aboutissent bientôt à un règlement satisfaisant sur l'évaluation des emplois, les primes

de fonction et les emplois occasionnels.

La convention collective des professionnels du gouvernement est échue depuis décembre 1989. Les négociations réengagées cet automne ont permis, selon le président Daniel Giroux, de faire quelques progrès, mais non sur des points fondamentaux.

Un Béluga nommé Twik



Suite et Fin d'un Conte pour Tous

Que le fleuve était beau en ce matin d'octobre! Pas un « air de vent » comme disait le grand-père de Frédéric. Juste une brise douce et fraîche qui s'amusait avec les rayons du soleil à dessiner des petits prismes argentés sur l'eau et à allumer tous les ors et les rouges des montagnes autour. Les yeux de Frédéric, noyés dans cette lumière, scrutaient la large. Tous les jours depuis ce matin de juin où le grand bateau de fer avait heurté un béluga, Frédéric avait arpenté les rives, le cœur serré. Mais le fleuve n'avait rien rejeté d'inhabituel. Peut-être que le béluga blessé vivait encore ou qu'il s'était échoué trop loin pour que ce soit Frédéric qui le trouve... le fleuve est tellement grand, tellement profond et ténebueux pour un enfant seul à chercher, se disait-il.

Assis sur les rochers, il vit s'approcher un homme. S'asseyant près de Frédéric, il demanda: « Tu viens souvent regarder l'eau? — Tous les jours, dit Frédéric... Mais c'est surtout les bélugas que j'aime regarder. — Oh! Je connais les bélugas, moi aussi je les aime. Tu sais, dernièrement, il y en a eu un de blessé. Mes compagnons et moi l'avons suivi tout l'été et maintenant nous savons qu'il va bien. Nous croyons même que le jeune veau qui l'accompagne est son petit... elle s'appelle Twik. — Twik?... Comme le clapotis de l'eau sur les rochers?... dit Frédéric les yeux écarquillés. — Oui, comme le clapotis de l'eau, répondit l'homme en souriant. Tu comprends bien la mer. Quel est ton nom? — Je m'appelle Frédéric. — Et moi c'est Pierre. Si tu veux bientôt, je t'emmènerai sur l'eau et de ce que je connais mais que nous ne pouvons voir, je t'expliquerai la mer. » Vous dire les yeux de Frédéric à cet instant!...

...Un éclair dans le protoplasme
a jailli pour éveiller la mer
la mer a bercé l'amour et la vie
et la vie sous l'écume des mers
a envahi les continents...

Du désespoir des soleils et des pierres
Brandon qui fit naître l'amour
ô vie — miracle d'eau — vie bouffée
à la merci de ton enfant

Extrait de l'Écume des Mers Jacques-Yves Cousteau

la maison



simons

PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC

NOS MAGASINS SONT OUVERTS CE SOIR JUSQU'À 21 H 00



Le Dr Denis Desaulniers a déclaré que le service de cardiologie médicale est le seul soumis à la réglementation qui confie le malade au médecin de garde plutôt qu'au médecin traitant.

Un patient a dû attendre deux jours pour voir son cardiologue

Dans la cause qui oppose les cardiologues cliniciens à la direction de l'hôpital Laval, le juge Jacques Filippin a entendu les témoignages de 12 patients qui ont expliqué à la cour comment les règlements internes de l'hôpital Laval brimaient leur droit d'être traités par le cardiologue de leur choix.

par JEAN-CLAUDE PAQUET
LE SOLEIL

Un de ces patients, M. Serge Lafleur, a raconté que lorsqu'il s'est présenté à l'urgence de l'hôpital à la suite d'une crise d'angine le 28 mai dernier, il n'a pas pu voir son cardiologue, parce qu'il n'était pas de garde. Admis à l'hôpital après une journée à l'urgence, il n'a pas davantage pu voir son cardiologue malgré sa demande. Il a alors subi une coronarographie, à la suite de laquelle le cardiologue de garde lui a fait passer un tapis roulant.

De peine et de misère, dit le patient, j'ai fait sept minutes au tapis roulant alors que j'avais déjà fait 13 minutes. Mais le cardiologue lui a dit que c'était bon et lui a donné son congé de l'hôpital en lui prescrivant des médicaments. Mais M. Lafleur a refusé de quitter l'hôpital et c'est deux jours plus tard qu'on a fait venir son cardiologue, le Dr Pierre Lévesque. Après examen du dossier, le Dr Lévesque a conclu que le patient devait subir un pontage coronarien. L'intervention a été faite le 28 juin.

M. Lafleur, comme tous les autres patients qui ont témoigné, a dit ne pas mettre en doute la compétence des autres cardiologues, mais a expliqué qu'il tenait à être traité par le cardiologue de son choix en raison de la connaissance que ce médecin a de son dossier et de la relation de confiance que a pu s'établir au cours des années de suivi médical.

Quand nous sommes gravement malades, a expliqué une patiente, nous nous sentons particulièrement démunis, et c'est pourquoi la relation de confiance que nous avons avec un médecin est particulièrement importante.

Un des procureurs des requérants, Me Guy Bertrand, a ensuite fait témoigner le Dr Denis Desaulniers, chirurgien cardiaque qui fut, entre mai 1987 et juillet 1988, représentant élu sur un comité du Conseil des médecins et dentistes de l'hôpital.

Au cours de son témoignage, il a expliqué que le département de cardiologie de l'hôpital regroupe trois services, soit ceux de chirurgie cardiaque, de cardiologie médicale et de cardiologie pédiatrique. De ces trois services, a-t-il dit, seul celui de cardiologie médicale est soumis à cette réglementation particulière qui confie le soin des malades au médecin de garde ou au médecin assigné, plutôt qu'au médecin traitant.

Il a aussi rappelé que ce comité, dont il était membre avec le Dr Raymond Biron, avait élaboré en 1987 des principes de fonctionnement du service de cardiologie médicale, qui furent unanimement acceptés par tous les cardiologues. Ces principes, dit-il, reconnaissent notamment le rôle du médecin traitant. C'est d'ailleurs une des bases de la pratique médicale, commente le Dr Desaulniers.

Des décisions administratives subséquentes sont venues modifier le fonctionnement de ce comité, a expliqué le témoin, et comme nous n'aimions pas jouer le rôle de tampon, dit-il, nous avons donné notre démission en juin et juillet 1988. Il précise cependant que pendant toute la durée du fonctionnement de ce comité, ils n'ont reçu aucune plainte de la part des cardiologues.

Aujourd'hui, le procureur de l'hôpital, Me Pierre Beaudoin, doit procéder au contre-interrogatoire du Dr Denis Desaulniers.

CTCUQ: les aînés s'opposent à l'abolition de la gratuité

Pendant que les personnes âgées et les aveugles protestent contre le projet de la CTCUQ d'abolir la gratuité consentie aux aînés depuis 1980, le chef de l'opposition à Québec, M. André Forgues, se dit d'accord sur le fond avec la Commission de transport, mais dénonce les promesses farfelues du Rassemblement populaire (RP).



Le chef de l'opposition André Forgues dénonce les promesses farfelues du RP.

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

À l'annonce des intentions de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ), les représentants des personnes âgées et des aveugles ont été unanimes à dénoncer cet abandon de la gratuité pour eux.

M. Marcel Marois, président de la Fédération des aînés du Québec (plus de 2000 membres) trouve que c'est une décision « inconcevable » car il y a plusieurs personnes démunies chez les gens âgés, beaucoup n'ont que leur pension de retraités pour vivre. M. Marois croit que le gouvernement pourrait investir dans le transport en commun plutôt que dans l'achat du club de baseball les Expos.

Le directeur de la Fédération des clubs de l'âge d'or de Québec (FADOQ), M. Guy Harvey, croit que la CTCUQ devrait conserver le statu quo et en même temps sa position de chef de file. Quand la CTCUQ a instauré la gratuité pour les personnes âgées, elle était la première au Canada à adopter une telle mesure humanitaire. La conserver ne dérangerait rien, croit-il, car c'est en dehors de heures de pointe.

M. Harvey, qui voit pour bientôt le jour où le ministère

de la Santé laissera les personnes âgées le plus longtemps possible chez elles, craint leur isolement de plus en plus grand. Si, en plus, en rendant le transport en commun payant on réduit la mobilité d'un grand nombre d'entre elles qui vivent au seuil de la pauvreté, ça va engendrer une détérioration de leur santé mentale, avec tous les problèmes qui s'ensuivent.

M. Harvey a fait parvenir dès hier une lettre au président de la CTCUQ, M. Claude Larose. La FADOQ et la Fédération des aînés demandent toutes deux au maire Jean-Paul L'Allier de tenir sa promesse d'instaurer la gratuité, même aux heures de pointe.

Autant la Fédération des aînés que la FADOQ iront faire pression lors des audiences de la CTCUQ sur la tarification, mercredi et jeudi prochains. Mercredi soir, l'assemblée aura lieu à la bibliothèque Gabrielle-Roy, et jeudi, au centre Mgr Laval, à côté de l'église de Beauport.

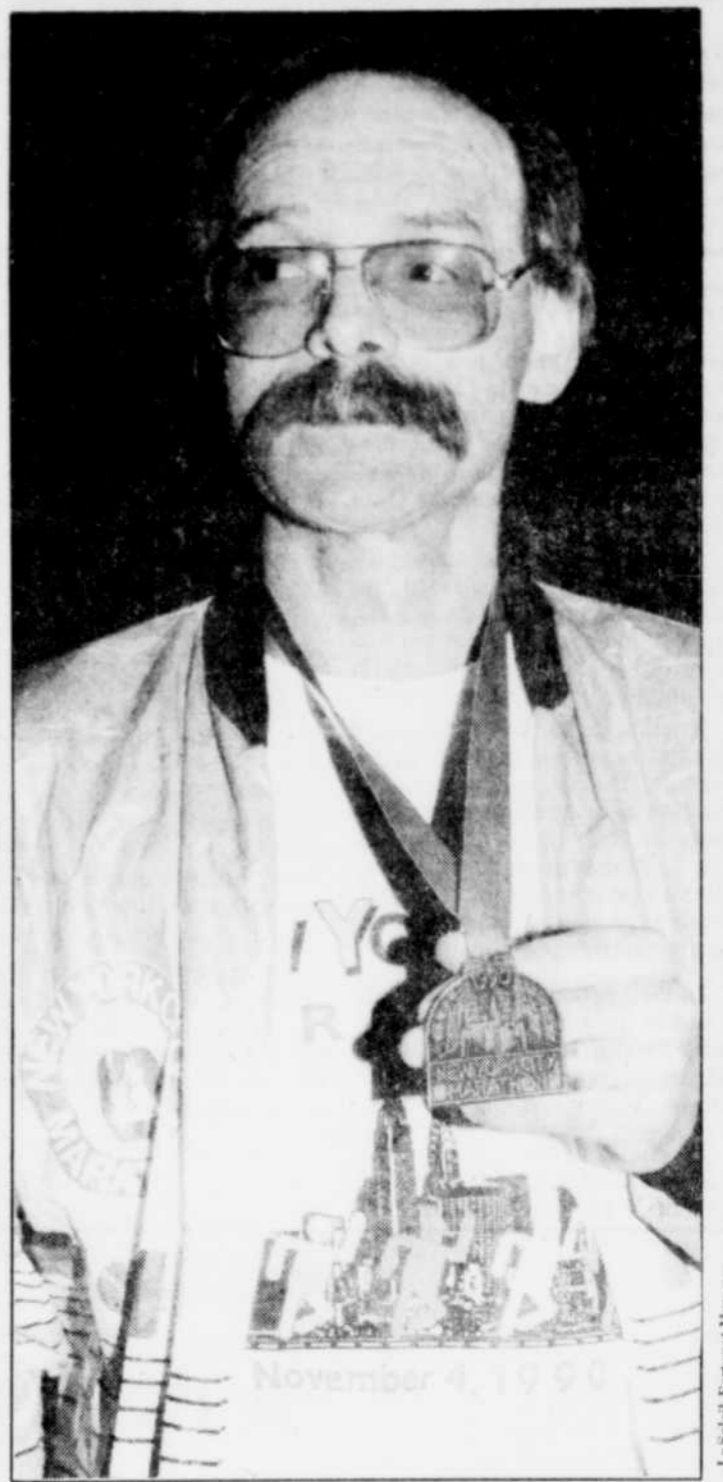
Les aveugles aussi sont mécontents, ils préparent un mé-

moire et une pétition, de faire savoir le vice-président du Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ), M. René Tellier. Il y aurait entre 1000 et 1200 handicapés visuels qui dépendraient des laissez-passer gratuits de la CTCUQ. M. Tellier rappelle que la gratuité du transport en commun pour les aveugles existe dans la région depuis même avant la création de la CTCUQ. La majorité d'entre eux ont de faibles revenus. Dans son action pour le statu quo, le RAAQ a la collaboration de l'Institut national canadien des aveugles (INCA) et l'appui du centre social Louis-Braille et du Regroupement des aveugles de Québec et du centre social Louis-Hébert.

Appelée à commenter la décision de la CTCUQ, la conseillère du Rassemblement populaire Winnie Frohn dit attendre les résultats des consultations de mercredi et jeudi prochains. Mais elle rappelle qu'une étude révèle que les plus démunies dans la région sont les femmes de 45 à 55 ans.

De son côté, le chef par intérim du Progrès civique (PC), M. André Forgues, qui était président de la CTCUQ jusqu'à novembre 1989, rappelle qu'il est d'accord pour briser le privilège des personnes âgées et des handicapés visuels: « sur le fond, il n'y a pas de problème », dit-il. Le problème réside dans le fait, poursuit-il, que le RP a trahi les personnes concernées quand il les courtisait durant la campagne électorale en leur promettant la gratuité, même aux heures de pointe. Cette promesse témoignait de l'ignorance totale du dossier de la part du RP.

Finalement, le maire a indiqué à une station de télévision qu'il fallait voir s'il vaut mieux réaliser cette promesse ou tenir compte des nouvelles données et laisser tomber cet engagement électoral.



Fier de son exploit, le travailleur de l'amiante Charles Lacroix est heureux de montrer la médaille d'argent attestant qu'il a bel et bien couru au marathon de New York.

Un Thetfordois court le marathon pour réhabiliter l'amiante

THETFORD MINES — Comment convaincre les Américains ou leur prouver que leur phobie de l'amiante pour la santé n'est pas justifiée ?

par FORTUNAT MARCOUX
LE SOLEIL

Le sportif amateur Charles Lacroix, âgé de 41 ans, qui travaille depuis 20 ans dans une mine d'amiante de la région de Thetford Mines, a ébranlé l'opinion publique, aux États-Unis, en participant avec succès au 21e marathon international de New York, dimanche dernier. « Pour courir les 42,5 kilomètres sous une chaleur suffocante en un temps de trois heures 31 minutes et cinq secondes, il fallait être en bonne forme physique et surtout ne pas avoir les poumons paquets de poussière d'amiante », a affirmé M. Lacroix, hier, lors d'une entrevue au SOLEIL en présence du maire de Thetford Mines, M. Henri Therrien.

Chez nos voisins du Sud, une croyance populaire veut que l'amiante soit très cancérigène, surtout pour les poumons, et développe des maladies respiratoires souvent mortelles. D'ailleurs, l'EPA (Environmental Protection Agency) de ce pays a contribué à ancrer ce mythe en annonçant le bannissement progressif de ce matériau d'ici 1997.

Quatre-vingt-dix mille athlètes se sont inscrits au marathon. Cependant, seulement 25 285, dont 335 venant du Québec, ont été choisis et tous ont dû se soumettre à un examen médical très rigoureux. M. Lacroix a reçu une médaille d'argent pour avoir réussi un temps de moins de trois heures et 50 minutes. Il est très fier de son exploit. « J'ai prouvé aux Américains que les conditions de travail ne sont plus ce qu'elles ont été dans l'industrie, et que l'amiante n'est pas nocif pour la santé si on l'extrait ou l'utilise de façon sécuritaire. »

Là-bas, M. Lacroix a reçu une bonne couverture médiatique. « Les gens étaient certains que je ne terminerais pas l'épreuve. La pression était très forte. J'ai eu des crampes aux jambes au



Le maire de Thetford Mines, M. Henri Therrien.

20e kilomètre, mais l'orgueil m'a poussé à aller au bout de mes limites. » Il ne voulait pas décevoir ses partisans, surtout le comité régional Solidarité Amiante, formé de municipalités, producteurs, et syndicats, qui s'était engagé à assumer le coût de ses dépenses (1000 \$).

Le Thetfordois a constaté que l'air ambiant était pollué à New York. « Ils (les Américains) ont peur de notre amiante, mais ils ignorent la pollution qui les enveloppe. Dans Manhattan, il y avait un nuage de fumée alors que dans le Bronx, ça ne sentait pas trop bon. »

M. Lacroix a travaillé pendant 17 ans dans la mine souterraine King Beaver. Depuis 13 ans, il occupe diverses fonctions à l'usine de traitement et d'ensachage de la mine British Canadian.

Le quadragénaire fait du jogging depuis 15 ans. Il court de cinq à huit kilomètres quotidiennement. Aux deux semaines, il se tape un demi-marathon (21 kilomètres). En vue du marathon de New York, il s'était entraîné intensivement pendant 23 jours, dont 19 sous la pluie.

M. Lacroix a participé à son premier marathon international à Montréal, il y a deux mois. Il y avait inscrit un temps de trois heures 30 minutes 47 secondes. Maintenant, il rêve de participer aux marathons de Boston et de Paris.



Selon l'avocat chargé des affaires de Guy Cloutier, Léopold Fournier, il en coûtera quelque 14,5 millions \$ pour transformer la place en salle de spectacle de 1400 sièges.

La restauration du Capitol pourrait débuter dès février

L'impresario montréalais Guy Cloutier, copropriétaire du cinéma Capitol, doit rencontrer le maire de Québec Jean-Paul Lallier, lundi, au sujet du développement de cette salle de spectacle. C'est ce qu'il a déclaré, hier, alors qu'il était de passage à Québec.

par FRANCINE JULIEN
LE SOLEIL

Selon Léopold Fournier, avocat chargé des affaires de M. Cloutier, il en coûtera quelque 14,5 millions \$ pour transformer la place en salle de spectacles de 1400 sièges. « Notre dossier est complété totalement. On demande une subvention de 4,5 millions \$ auprès des ministères des Communications du Québec et du Canada, des Affaires culturelles et auprès de la

ville de Québec. » Jusqu'à maintenant, le projet aurait obtenu des réponses verbales, mais positives.

Les Productions Guy Cloutier, associées aux Productions de la Capitale, propriété de l'homme d'affaires québécois Michel Rodrigue, ont acheté l'édifice de la place d'Youville en avril dernier.

M. Cloutier avoue que les choses ont été moins vite que prévu, mais que ça ne l'empêche pas de poursuivre les

grands projets qu'il a en tête. Ainsi, il affirme avoir déjà obtenu de l'ADISQ l'aval pour présenter le gala de remise des Félix à Québec, une fois la salle du Capitol rénovée. De même, la nouvelle salle de spectacle serait munie d'un système sophistiqué qui faciliterait la captation de spectacles par la télé.

Après la rencontre de lundi avec le maire L'Allier, les propriétaires du Capitol rencontreront, plus tard durant la semaine, la ministre des Affaires culturelles Liza Frulla-Hébert. Advenant un déblocage rapide, Me Fournier estime que les travaux pourraient débuter en février et durerait quelque 14 mois.

Le fédéralisme renouvelé devra être aussi clair que la souveraineté

Louis Laberge évoque la possibilité d'un désaccord

Si ses membres ne réussissent pas à s'entendre, la Commission Bélanger-Campeau devra tout au moins présenter deux options claires au terme de ses travaux, affirme M. Louis Laberge. Et ceux qui proposeront le fédéralisme renouvelé devront autant expliquer comment ils suggèrent d'y parvenir que ceux qui prôneront la souveraineté, ajoute M. Lucien Bouchard.

Textes d'ANDRÉ FORGUES
LE SOLEIL

Avec la Fédération des travailleurs du Québec et la Ligue d'action nationale, les commissaires ont entendu hier les deux premiers groupes à promouvoir clairement la souveraineté du Québec.

Même s'il a dit croire aux possibilités d'en arriver à un seul rapport, c'est le président de la FTQ, qui est membre de la Commission, qui a clairement évoqué la possibilité d'un désaccord à la fin.

Prenant la parole après que le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, eût présenté la position souverainiste de la centrale, M. Laberge a affirmé que « la Commission se doit d'arriver avec un rapport simple, très clair, et qui va permettre à la population de prendre une position éclairée ».

La FTQ propose quant à elle la tenue d'un référendum dès le printemps prochain, après la publication du rapport de la Commission Bélanger-Campeau.

Le chef du Bloc québécois, M. Lucien Bouchard, félicite la centrale de se prononcer sur les moy-

ens à utiliser pour atteindre l'objectif choisi et se réjouit aussi qu'elle aperçoive « déjà la possibilité qu'il y ait une bifurcation sur deux branches, la souveraineté et le fédéralisme renouvelé ».

Ceux qui vont défendre le fédéralisme renouvelé « au sein de la Commission, et je les félicite pour le faire, est-ce qu'ils ne devront pas se poser également des questions en termes de rapport de forces? », demande M. Bouchard.

Déjà, auparavant, le ministre Gil Rémillard avait évoqué deux façons de procéder. « Ou bien on se dit, il y a des parties de la maison qui nous conviennent encore, quitte à les améliorer, et on les conserve, quitte à ne pas conserver le reste de la maison, si c'est divisible. Ou bien, tout simplement, on met tout à terre et on reconstruit en fonction d'un nouveau plan qu'on pourrait avoir. »

Reprenant la comparaison, M. Laberge a vite disposé du dilemme. « Il y a peut-être des parties de la maison qu'on aimerait garder, mais ils nous ont mis dehors de la maison! »

Quelques membres de la Commission se sont inquiétés de ce que la FTQ accorde peu d'atten-

tion dans sa présentation au problème de la monnaie d'un Québec souverain. Serait-elle québécoise ou partagée avec le Canada? « Ce sera selon l'avis des experts qui nous éclaireront », répond M. Daoust. M. Laberge ajoute : « On décidera cela après, il n'y a pas de



COMMISSION
BÉLANGER-CAMPEAU

À mesure que les gens se connaissent mieux et qu'ils s'habituent à la présence des caméras, l'ambiance commence à changer à la Commission sur l'avenir du Québec. De plus en plus, et de façon parfois très directe, les messages circulent entre commissaires.

Le président de la séance d'hier, M. Michel Bélanger a fait allusion, par exemple, aux fréquentations particulières qu'ont tous les deux le président de la CSN, M. Gerald Larose, et le représentant du Parti libéral du Canada, M. André Ouellet.

Voisins de chaises autour de la table de la Commission, MM. Larose et Ouellet ne parlent plus l'un de l'autre qu'en termes de « mon ami Ouellet » et de « mon ami Larose... » et le font généralement pour souligner leurs désaccords.

problème, les graveurs de monnaie sont membres chez nous, on pourrait arranger cela ».

La FTQ regroupant 100 000 membres qui vivent sous le régime fédéral de relations de travail, dont 35 000 employés du gouvernement canadien, MM. Laberge et Daoust ont aussi eu à répondre à des questions sur l'intégration de ces travailleurs aux rangs de l'éventuelle fonction publique d'un Québec souverain.

Tous deux ont cherché à se fai-

re rassurant tandis que le chef péquiste Jacques Parizeau leur demandait « comment est-ce que vous régleriez cela de façon correcte » et qu'il admettait qu'à cet égard, personnellement, il n'a « jusqu'à maintenant que soulevé des hypothèses ».

Plus tard, à l'occasion de la comparaison de la Commission québécoise des droits de la personne, un autre commissaire, Me Marcel Beaudry, est revenu sur le sujet pour demander si l'Ou-

taouais pourrait profiter du droit des peuples à l'autodétermination pour se séparer du Québec devenu souverain.

Me Beaudry a affirmé que « ce sont des questions qui sont posées chez nous avec beaucoup d'objectivité, je pense. Ils se disent, peut-être que nous autres on ne peut pas vivre au Québec si on n'a pas les garanties nécessaires. On perd notre emploi et on se retrouve dans une économie qui est complètement affaiblie... »

Les commissaires se passent des « messages » ...généralement pour souligner leurs désaccords

présentait le mémoire de son organisme.

M. d'Anjou est aussi membre de la Commission, où il a été nommé à l'insistance du gouvernement et après l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi qui visait à lui créer un siège à côté de celui de M. Serge Turgeon, de l'Union des artistes.

Or, M. d'Anjou a dû admettre hier que sa fédération n'a pas effectué de consultation avant de se présenter devant la Commission, et qu'il n'était pas question que son organisme se prononce sur le statut politique du Québec, car ses membres oeuvrent « souvent au niveau de la politique fédérale ou provinciale, au niveau de la politique municipale même et qui ont diverses orientations ».

M. Turgeon devait saisir l'occasion pour insister sur la nécessité « qu'il y en ait qui prennent leurs responsabilités » et pour souligner à M. d'Anjou que certains « ont insisté de toutes les façons pour

que la Fédération des commissions scolaires soit représentée à cette table, et ce n'est certainement pas pour ne pas se prononcer ».

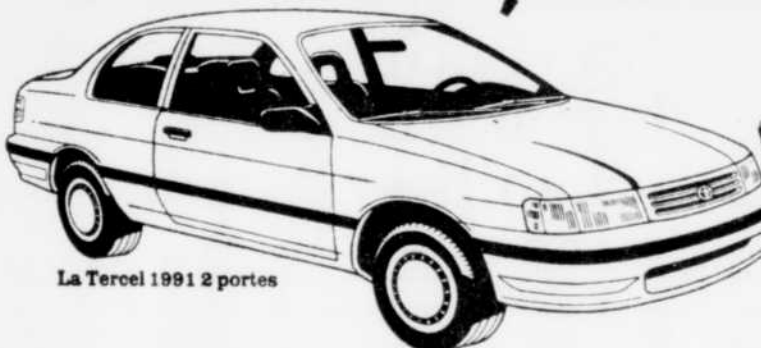
Quant au mémoire de la Fédération, il insistait sur la nécessité de rapatrier au Québec tous les pouvoirs qui touchent à l'éducation et à la culture, y compris la formation professionnelle et le rôle tenu par le CRTC pour régler le contenu des médias électroniques.

Les audiences de la Commission font relâche jusqu'à mardi alors qu'un programme chargé attend les commissaires. Ils entendront alors les délégations du Mouvement Desjardins, du Parti québécois, de la Centrale des syndicats démocratiques, de l'Assemblée des évêques du Québec, du Conseil du statut de la femme et du Conseil des affaires sociales. Puis, à compter de mercredi, les commissaires se déplaceront à Montréal.

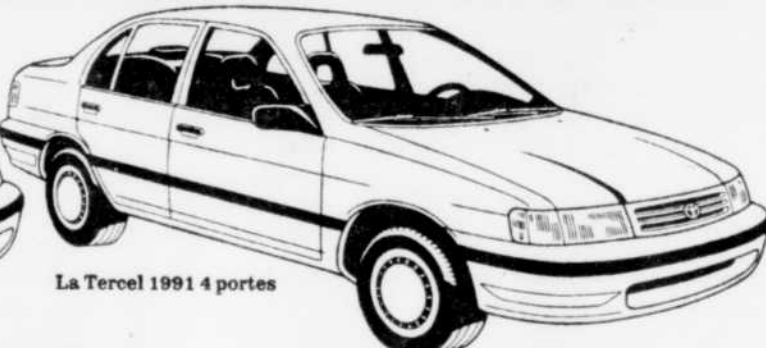


La Tercel 1991 brise le moule
de la boîte à savon.

2 BELLES FAÇONS DE SORTIR DU MOULE.



La Tercel 1991 2 portes



La Tercel 1991 4 portes

Une plage arrière distinctive et surélevée, un style tout en rondeurs. Par-dessus tout, l'allure d'une berline de luxe. En standard, système électronique d'injection d'essence. Un intérieur luxueux,

entièrement nouveau. Modèle 2 ou 4 portes. Habitacle spacieux, confortable avec banquettes arrière divisées et rabattable (dans les modèles DX et LE) pour créer un immense espace de chargement

(suffisant pour mettre des skis). Un coffre arrière aux dimensions remarquables. Un roulement feutre, silencieux. Excitante à conduire et consommation d'essence exceptionnellement basse.

TOYOTA
La promesse du mieux-faire

160, Route Kennedy
Lévis



837-4701

RÉSULTATS		Loto-Québec	
Tirage du 90-11-07			
Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi		649	
6/6	1	2 417 558,50 \$	
5/6+	2	456 649,90 \$	
5/6	206	3 390,30 \$	
4/6	11 487	116,90 \$	
3/6	245 593	10,00 \$	
19 30 32 39 42 49		VENTES TOTALES: 17 396 183,00 \$	
No complémentaire: 28		PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 000 000,00 \$	
PROCHAIN TIRAGE: 90-11-10			
Tirage du 90-11-07			
Vous pouvez jouer jusqu'à 20 h les soirs de tirage		Extra	
3 411 72		100 000,00 \$	
4 117 2		1 000,00 \$	
1 172		250,00 \$	
172		50,00 \$	
72		10,00 \$	
2		2,00 \$	
TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec			
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.			



LE PÈRE NOËL ARRIVE!

Le Père Noël arrive à Place Fleur de Lys, le samedi 10 novembre à 11h00, en face du magasin Pascal. Pourquoi? Tout simplement parce que, quand ses lutins sont débordés, le Père Noël a une recette secrète. Il fait toutes ses emplettes à Place Fleur de Lys.

Venez l'accueillir avec nous, dans un enchantement de ballons et de personnages pour tout petits, au son des clairons et tambours, en compagnie de ses lutins et de la superbe Fée des Étoiles.

Dans toutes les allées et dans chacun des magasins et boutiques, Noël a installé ses splendeurs et sa magie. C'est surtout pour vous, mais ne le dites pas au Père Noël!

PLACE FLEUR DE LYS
C'EST MON CENTRE

Centre Japonais de la Photo
Développez un sourire

J'AI TOUT PRIS, PLACE FLEUR DE LYS

Gilles Loisel dépose son avant-projet de règlement sur les services bilingues

Finis l'arbitraire dans la politique des langues officielles

Le nouveau président du Conseil du Trésor, Gilles Loisel, a déposé hier au Parlement un avant-projet de règlement sur la disponibilité des services fédéraux dans l'une ou l'autre des langues officielles. Plutôt que de rendre bilingue à tout prix l'ensemble du Canada, le gouvernement tiendra désormais compte, en plus de la demande, des « circonstances » dans lesquelles ces services devraient être offerts.

par MICHEL VASTEL
LE SOLEIL

« L'avant-projet confirme, pour l'essentiel, des services déjà existants, mais élimine surtout la fantaisie et l'arbitraire qui existaient dans l'application de la politique des langues officielles », a expliqué Gilles Loisel, qui a ainsi livré, en quelques semaines, une marchandise que son prédécesseur au Conseil du Trésor, Robert de Cotret, gardait au « frigidaire » depuis plus de deux ans.

« Un projet généralement acceptable, qui ne 'bilinguise' inutilement aucune partie du pays », a commenté le Commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier.

« Un projet sans dents et incomplet » ont cependant souligné les libéraux Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier) et Warren Allmand (Montréal-NDG).

C'est que, tout en réglant cette question de la disponibilité de services en français ou en anglais, l'avant-projet de Gilles Loisel n'aborde pas la question du droit à la langue de travail pour les em-

ployés fédéraux, et encore moins celui de la représentation équitable. On sait que les francophones sont sous-représentés dans les postes de direction de l'administration centrale, et qu'il y a très peu d'anglophones dans les bureaux fédéraux du Québec.

De plus, l'avant-projet de règlement n'entrera pas en vigueur avant le début de 1992, et peut-être même beaucoup plus tard si jamais le Parlement devait ajourner plus tôt que prévu en décembre.

Règlements « modulés »

Le projet Loisel garantit qu'environ 96 % des anglophones du Québec, et 92 % des francophones de l'extérieur, auront droit à des services fédéraux dans leur langue, mais pas dans toutes les circonstances. De plus, le projet a le mérite de clarifier les zones grises de l'ancienne politique, en particulier celle des sous-traitants de l'administration fédérale dans le domaine des transports par exemple.

La souplesse de la nouvelle réglementation était nécessaire du fait de la différence de situation entre anglophones du Québec et francophones de l'extérieur du



Gilles LOISELLE

Québec. Alors que 86 % des anglo-québécois résident dans des zones urbaines, la minorité francophone est beaucoup plus dispersée et vit à 58 % dans de petites villes ou des zones rurales.

La règle constitutionnelle du « là où le nombre le justifie » devenait donc délicate à trancher. On libéralisait le critère de disponibilité des services en français, et on se trouvait alors à « bilinguise » inutilement l'ensemble du Canada. Ou on levait le même critère, et les minorités franco-

phones se trouvaient pénalisées tandis que les minorités anglophones, plus concentrées, n'étaient pas affectées.

Le Commissaire aux langues officielles souligne d'ailleurs que le projet Loisel a réussi à couvrir toutes les provinces du Canada. En règle générale, là où il y a au moins 5000 francophones, ou lorsque leur nombre représente au moins cinq pour cent d'une population urbaine, les grands services fédéraux seront disponibles dans les deux langues.

Dans les petites villes et villages de moins de 5000 habitants, il reste cependant une bonne dose d'arbitraire puisque c'est encore le Conseil du Trésor qui devra émettre des directives.

« Circonstances » particulières

Pour la première fois, un règlement fédéral précisera les « circonstances » dans lesquelles le bilinguisme est impératif. Cela concerne bien sûr tout ce qui touche à la santé et à la sécurité, y compris l'inspection des entreprises de transformation des aliments et les services aux détenus, la quasi totalité des services de communications maritimes, de contrôle aérien, neuf grands aéroports, les principales gares ferroviaires, les grandes sociétés comme Air Ca-

nada et Via Rail, et tous les services diplomatiques et consulaires.

On se demande cependant qui va établir que « la demande est suffisante ». Par exemple, seuls les postes de douane qui enregistrent au moins 500 000 entrées, ou les aéroports qui reçoivent au moins un million de passagers (neuf au Canada dont Dorval et Mirabel), devront être bilingues.

Par contre, le règlement tentera de clarifier une situation particulièrement frustrante pour les francophones qui voyageaient dans l'ensemble du Canada. On sait que si l'anglais est une nécessité absolue dans tous les aéroports et commerces du Québec, tel n'est pas le cas pour le français ailleurs au pays. Le projet Loisel précise que les restaurants, cafés, agences de location de voitures, bureaux de change, boutiques hors-taxes et même les hôtels, de même que les services de billetterie et d'embarquement de toutes les compagnies aériennes, devront être bilingues dans la quasi totalité des aéroports, des

gares ferroviaires ou d'autobus du Québec, de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick.

C'est tout un contrat, alors que la totalité des services de sécurité des aéroports eux-mêmes ne sont pas capables d'offrir un service en français. On peut s'attendre à un tollé de protestations au Canada anglais dans les 15 mois qu'il reste avant l'entrée en vigueur définitive de ce projet.

De plus, le Commissaire aux langues officielles, qui a maintenant le pouvoir de poursuivre en justice les contrevenants à la loi et à ses règlements, aura besoin d'une véritable « police de la langue » pour veiller à son application. Si les groupes représentatifs de la minorité francophone ont salué la rapidité avec laquelle M. Loisel a réglé une question qui traînait depuis longtemps sur le bureau de son prédécesseur (bien que le projet actuel ait été préparé sous M. de Cotret), les mêmes groupes vont devoir s'armer de patience et veiller au grain, pour que « l'avant-projet » d'hier devienne une réalité.

Le Salon du timbre et de la monnaie de Québec

NUPHIBEC

Exposition de timbres et monnaies à Québec

Ouvert au public

ACHAT, VENTE, ÉVALUATION
Des millions de timbres et pièces de monnaie offerts par plus de 25 marchands

+ SECTION DE CARTES SPORTIVES

Les 10 et 11 novembre 1990
Samedi, de 10 h à 18 h
Dimanche, de 10 h à 17 h

À L'HÔTEL DES GOUVERNEURS
3030, boul. Laurier, Sainte-Foy (QC)

Pris de présence. Entrée 2,50 \$, 12 ans et moins gratuit
Renseignements: Serge Laramée (514) 449-1888

ENCAN SURPRISE DE 150 LOTS
dimanche 11 nov. à 13h

L'ANSE-AUX-BARQUES

Fine cuisine de bistro

NOS MOULES:

Marinières	7,00\$
A la bière	7,95\$
A l'ail	7,95\$
Mignonnettes	7,95\$
Aromates	8,50\$
Madeleine	8,50\$
Poulettes	7,95\$
Mouclade	8,50\$
Cognac	8,50\$
Dijonnaises	8,50\$
Gaspésiennes	8,95\$
Madagascar	7,95\$
Au Pernod	8,50\$
Rochelaises	8,95\$

Avec frites maison

28, boul. Champlain, face à la Traverse de Lévis Réservations: 692-4674

JEUDI MOULES ET FRITES A VOLONTÉ 11,95\$

LE CENTRE D'ÉPANOUISSEMENT PSYCHO-CORPOREL

À Québec depuis 1980

DEVENEZ MASSOTHÉRAPEUTE

Une profession d'avenir

Formations disponibles en massage suédois, shiatsu, californien et polarité

Débutant en janvier 1991

Soirée d'information CE SOIR
vendredi 9 novembre à 19h30

Demandez notre programmation.

Aussi:

- Cours d'initiation
- Consultation individuelle
- Centre reconnu par la FQMM
- Reçus pour impôt

Sous la direction de Yvon Dallaire, psychologue

675, Marguerite-Bourgeois, Québec (418) 687-1165

La Foire du Micro-Ordinateur, les 8, 9, 10, et 11 novembre au pavillon de l'agriculture du parc Expo-Québec

Venez voir le PS/1 IBM à la foire du micro-ordinateur!

Facile à utiliser

Le nouveau PS/1 IBM est l'ordinateur familial que vous attendiez depuis longtemps, car il est vraiment facile à utiliser... et grâce à son prix, vraiment facile à acheter.

Ouvrez la boîte et tout y est. Même le logiciel est incorporé dans la machine. Emportez le PS/1 chez vous. Branchez-le. Mettez-le en marche. Et clic!... c'est parti! La souris vous guide et les étapes sont faciles. C'est tout simple. La famille entière prendra plaisir à utiliser le PS/1 pour la correspondance, la comptabilité familiale et les travaux scolaires les mieux figurés.

Facile à utiliser

Le PS/1 vous offre toute la puissance néces-

saire pour faire du travail de bureau à la maison. Il est doté du système d'exploitation DOS IBM et de Microsoft Works, un logiciel de traitement de texte, de calcul électronique et de bases de données.

Vous pouvez même le relier aux systèmes du bureau et à SUZY, le réseau d'information et de services. Vous n'avez qu'à brancher le PS/1 sur votre prise téléphonique pour vous mettre au travail*.

Facile à utiliser

Notre équipe de professionnels a le souci de bien vous servir, de répondre à toutes vos questions et de vous assurer tout le soutien dont vous avez besoin.

Vous pouvez aussi profiter des conseils et des bonnes idées des autres en vous reliant électroniquement au Club des adeptes du PS/1.

Facile à utiliser

Le nouveau PS/1 IBM est très bien équipé: écran couleur ou noir et blanc, clavier IBM Selectric Touch, souris et modem intégré. Le PS/1 IBM vous rend la vie vraiment plus facile.

PS/1 IBM, un ami de la famille.

IBM est une marque déposée, et PS/1 et Selectric Touch sont des marques de commerce d'International Business Machines Corporation. IBM Canada Ltd., compagnie affiliée, est un usage inscrit. Microsoft Works est une marque de commerce de Microsoft Corporation. SUZY est une marque de commerce de Stratford Software Corporation. *Le logiciel SUZY est incorporé dans le PS/1. Certains frais d'appel peuvent s'appliquer.

MICRO CONTACT (418) 683-1444

1831, Bl. Hamel Ouest
Québec, Qc
G1N 3Z1

LATULIPPE

CLAQUES BASSES Pour tout genre de souliers 19⁵⁰	CLAQUES avec LANGUE Empègues en nylon. Doublure en molleton. 21⁵⁰	CLAQUES ELASTIQUES Pour tout genre de souliers GRIPSOLE Claques moulées. 9⁹⁵
CLAQUES ELASTIQUES Non doublées, légères. Style moccasin. Très recherchées. Fabrication canadienne 11⁹⁵	CLAQUES ORDINAIRES "Plainover" Semelles à bord uni. 17⁵⁰	COUVRE-CHAUSSURES EN NYLON Entièrement en nylon. Fermeture à glissière. 30⁹⁵
COUVRE-CHAUSSURES COUTURE Entièrement en caoutchouc. Solides pour travail. Sécurité. 42⁹⁵	COUVRE-CHAUSSURES ROBUSTES 4 boucles pour travail 39⁹⁵	CLAQUES ROBUSTES Avec langue. Pour travail. Billes ou bottines de sécurité. 22⁹⁵
COUVRE-CHAUSSURES 4 boucles. Pour bottines de sécurité. Robustes et d'endurance. 25⁹⁵	COUVRE-CHAUSSURES BROGUE Toilette ou travail. Très recherchées. Légères. Glissières jumbo. 33⁹⁵	BOTTES DE CAOUTCHOUC très chaudes, doublées de feutre. Idéales pour l'eau. Ord. 59,95 Sécurité 71,95
BOTTINES DE FEUTRE DE LAINE ENTIEREMENT FEUTRE 31,95	DOUBLURES DE FEUTRE Feutre de laine épais PLUSIEURS MODELES 7,95	BOTTES DE TRAVAIL en caoutchouc 28,95
BOTTES OU BOTTINES DE CUIR ÉPAISSES SEMELLES CAOUTCHOUC CSA avec embout de sécurité 49,95	BOTTES SPECIALES AVIATION Fameuses bottes "aviateur" originales, neuves, doublées de mouton, semelles canadiennes 7 à 12 139,95	MANITOU SOREL KAUFMAN avec feutre intérieur Pour travail ou sport. 67,95
MUK-LUKS NYLON BLANC-BLEU 29,95	FAMEUSES BOTTES CARIBOU de KAUFMAN Travail ou sport. Feutre amovible. 99,95	BOTTES HAUSSE EN CUIR DOUBLÉES DE FEUTRE AMOVIBLE. 39,95

MAGASIN LATULIPPE
637, St. Vallier ouest, Québec
529-0024

ÉDITORIAL

Combien de morts nous faudra-t-il ?

Le coroner Marc-André Bouliane s'impatiente. En matière de sécurité routière, certains intervenants prétendaient attendre les recommandations du coroner pour agir. C'est fait, mais eux ne bougent toujours pas.

Le Québec peut cesser d'écrire, d'étudier, d'analyser, de former comité par-dessus comité, dit Me Bouliane. Tous ceux qui oeuvrent dans ce domaine connaissent bien la situation, les différents aspects du mal et même les remèdes qui auraient pu, en 1989, éviter le bilan de 1139 morts et 59 000 blessés sur nos routes.

Parce que sa sortie effectuée plus tôt cette semaine, le coroner l'avait déjà faite à Granby, fin juin, dans un rapport sur 26 pertes de vie survenues en deux ans, sur les routes 139 et 104. Il avait alors émis 22 recommandations dont il reprend les grandes lignes, à partir d'enquêtes sur sept décès résultant d'accidents d'automobiles et de camions lourds.

Combien faudra-t-il de morts sur nos routes pour que les autorités de qui relève la mise en place de solutions aux problèmes identifiés, se décident à agir ? Le coroner Bouliane repose la question après le président de la Régie de l'assurance automobile, M. Jean-Paul Vézina.

Cynisme ou inconscience ? Les victimes de nos routes laissent la plupart des gens indifférents tant qu'ils ne sont pas touchés par un accident. Et rien ne bouge parce que le public pratique une insouciance dont profitent les décideurs pour... ne rien décider.

On a beau, par des campagnes de publicité sophistiquées, promouvoir la prudence au volant, les fonds sont gaspillés si les moyens de ramener les déviants dans le droit chemin ne sont pas pris. Et prendre ces moyens revient encore moins cher aux contribuables que ce que coûtent les milliers d'accidents qui laissent des Québécois handicapés pour la vie.

Les recommandations de Me Bouliane résultent de ses observations sur les tragédies de la route dont il a eu à s'occuper. Donc, de situations concrètes où divers éléments se conjuguent pour mener aux drames.

Son analyse touche les facteurs humains : expérience de conduite, formation du conducteur, inattention; les causes attribuables aux véhicules : genre, état des composantes et de la mécanique; et ce qui relève de l'environnement physique et socio-politique : état et géométrie des routes, chaussée, lois et règlements non appliqués. Les constantes sont troublantes.

N'importe quel automobiliste conviendra qu'une surveillance policière plus intense constitue une dissuasion valable en matière de conduite dangereuse. Où est donc la fameuse police de la route promise lors de la dernière campagne électorale ?

Un changement de mentalité chez des conducteurs de poids lourds, peu soucieux des plus petits qu'eux et qui négligent les données élémentaires de la conduite d'un camion, pourrait peut-être ramener à des proportions moins dramatiques leur part de responsabilité (25 %) dans les accidents mortels.

Mais les camionneurs ne sont pas les seuls à avoir besoin d'un plus grand sens des responsabilités. Malgré les cours de conduite automobile devenus obligatoires, les règles les plus élémentaires du Code de la route sont enfreintes avec l'inconscience que donne la philosophie « pas vu, pas pris ».

L'Association des constructeurs de routes du Québec soulignait cette semaine, qu'une bonne partie de notre réseau routier n'a pas été conçu pour le trafic qui y circule. Son président Yves Mailhot disait craindre que la situation économique ne serve de prétexte au gouvernement pour affecter ailleurs les sommes nécessaires aux travaux urgents qui s'imposent.

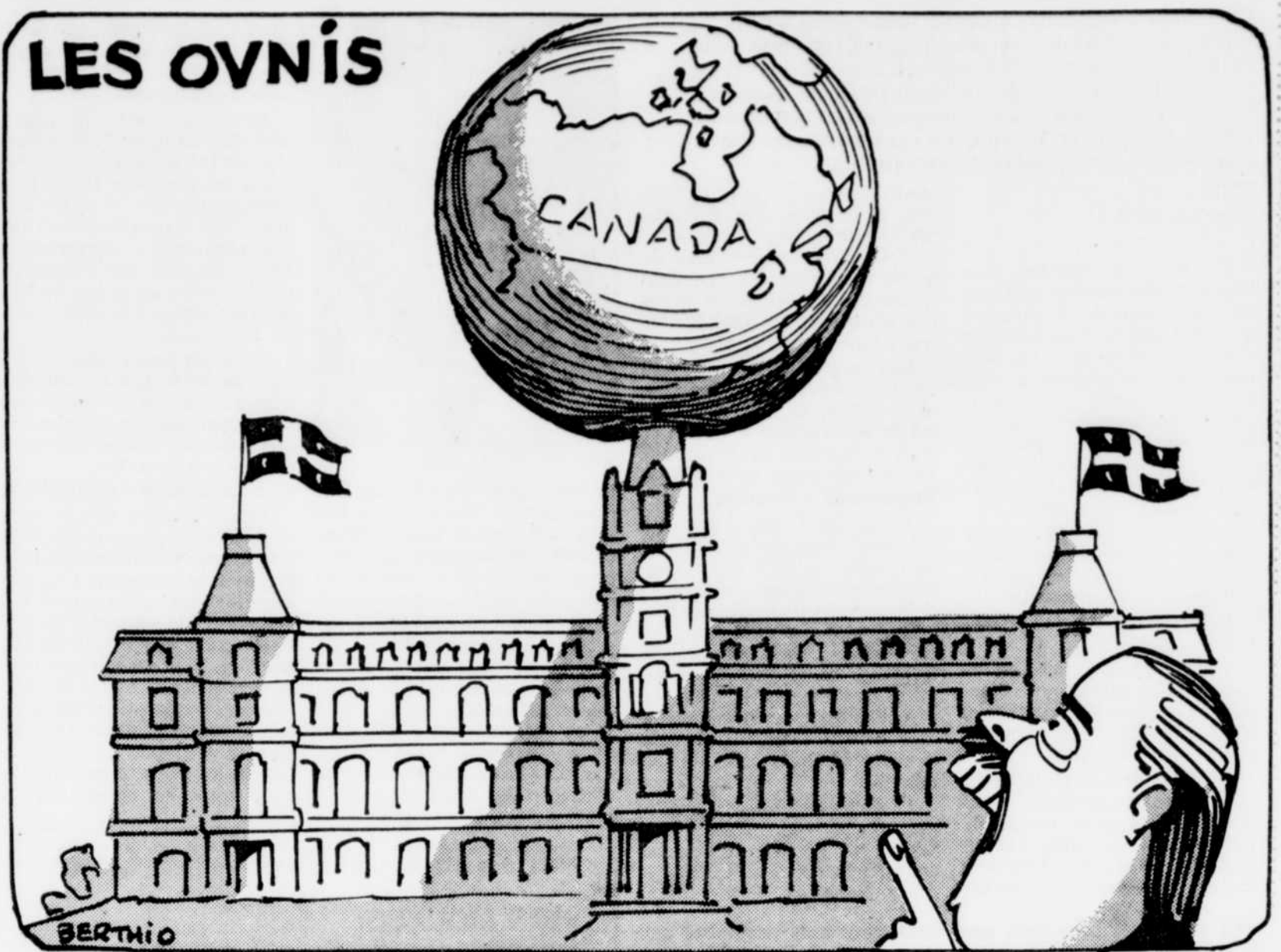
Me Bouliane a une explication à l'inaction des décideurs: le manque de volonté politique d'agir. Cela ne leur viendra que d'une opinion publique revendicatrice.

MARTINE R.-CORRIVAULT

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIÉditeur adjoint et rédacteur en chef
et directeur de l'édition:
J.-JACQUES SAMSONVice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULINPrésident et Éditeur:
ROBERT NORMANDDirecteur de l'information:
DENIS ANGERS

LES OVNIS



Relations industrielles à base de justice

par
Laurent
LAPLANTE
collaborateur
spécial

Lorsque revient, chaque année, le congrès québécois des relations industrielles, je me demande toujours ce qui doit m'étonner le plus. Est-ce le prestige de l'événement ? Est-ce de savoir que cette réflexion dure depuis 45 ans ?

De voir s'allonger d'une saison à l'autre la liste de ceux et celles qui s'y approvisionnent en idées nouvelles ? De sentir que les participants, d'ici ou de l'étranger, reconnaissent au département des Relations industrielles un leadership particulier et le droit de piloter chaque année l'organisation de cette rencontre ? Je ne sais.

Ce que je sais au moins un peu, en revanche, c'est que tout cela doit beaucoup à l'abbé Gérard Dion et aux valeurs dont il voulait que les relations de travail soient imprégnées. Ce n'est pas, en effet, nier ou diluer l'apport des autres membres de l'équipe que d'attribuer à l'abbé Dion son large mérite dans la mise sur pied de l'important département des relations industrielles de Laval.

Se rappeler le contexte historique aide à mesurer l'ampleur du défi. En 1944, le gouvernement Godbout tire à sa fin. Ce régime a su, malgré ses attitudes bizarres en matière de conscription, voter plusieurs mesures fort respectables : vote des femmes, création d'Hydro-Québec, etc.

L'enseignant et agronome qu'était Adélard Godbout avait aussi entrepris de favoriser l'enseignement et la recherche dans divers secteurs. Celui de l'agronomie, sans doute, mais aussi celui du travail. C'est ainsi que naît, en 1944, grâce à certains hauts fonctionnaires, comme M. Gérard Tremblay, mais aussi de l'abbé Gérard Dion et de quelques autres, un modeste département des relations industrielles.

On imagine ce que put être la réaction de M. Maurice Duplessis lorsqu'il reconquit le pouvoir en 1944. Il avait, on le sait, des idées arrêtées en matière de relations industrielles et ne professait pas, c'est le moins qu'on puisse dire, la plus grande admiration pour les « pelleteux de nuages » qu'étaient à ses yeux les universitaires.

Déjà, le premier ministre Duplessis surveillait d'un oeil de faucon la faculté des sciences sociales créée, à Laval aussi, par le Père Georges-

Henri Lévesque. On peut présumer qu'il engloba vite dans le champ couvert par sa « vigilance » le tout nouveau département...

Pour achever de recréer le climat, qu'on évoque simplement les grèves de Murdochville, d'Asbestos ou de l'Alliance des professeurs. Garder son sang-froid pendant que s'affrontent le syndicalisme et un pouvoir politique volontiers simplificateur, voilà ce que réussit durablement le département des relations industrielles et sa revue.

Le temps passe, mais n'épouse pas en Gérard Dion « l'aptitude à l'étonnement ». Même si les moeurs électorales québécoises sont notablement douteuses de temps immémoriaux, l'abbé Dion ne se résigne pas à cette honte. Ce qu'il écrit, de concert avec Louis O'Neill, sur « le chrétien et les élections » résonne, dans le Québec du temps, comme une vigoureuse philippique adressée au « Prince ».

Avec courage, avec lucidité, les deux auteurs réaffirment les valeurs bafouées par le régime. Même entré dans les moeurs, l'inadmissible est toujours inadmissible. On s'en doute, les tensions qui pouvaient exister jusque-là entre le département et le pouvoir ne se résorbèrent pas...

Un tel contexte n'em-

pêche pourtant pas l'abbé Dion et les autres pionniers de penser à l'avenir. Oui, on met sur pied un département, mais, on crée au même moment, c'est-à-dire dès 1945, une publication.

Elle porte d'abord le nom de Journal des relations industrielles avant de devenir « Relations industrielles », nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Ainsi naît la première revue de ce secteur en Amérique du Nord. Le quotidien n'empêchait pas de voir loin.

Courage et lucidité s'accompagnent, en Gérard Dion, d'une remarquable aptitude à la précision. Rien n'est négligé. Les faits sont notés, évalués, analysés. Son oeil décèle l'élément neuf dans ce qui semble une décision banale. On ne se surprend pas de trouver parmi ses oeuvres marquées le *Dictionnaire canadien des relations du travail* le *Vocabulaire français-anglais des relations professionnelles* et de le voir pendant plusieurs années au sein du Comité de terminologie.

L'essentiel, chez cet homme courageux, lucide et rigoureux, demeure, pourtant, la fibre éthique. D'elle, en effet, découlent les valeurs que nous rappelle son décès : l'équité, la négociation de bonne foi, la dignité humaine, le respect des consciences.

Votre Opinion

À Lac-Saint-Charles

Le maire Brisson était, m'a dit un de ses adversaires avec qui je converse agréablement de temps en temps, trop bon pour une petite municipalité comme la nôtre. Bon pour la ville de Québec, excellent pour être député, mais pas pour la mairie de Lac-Saint-Charles.

Et puis, n'était-il pas tentant, ne serait-ce que quelques secondes dans la solitude de l'isolement, de céder à l'illusion d'une substantielle baisse de taxes ? Puisse notre ex-nouveau maire ne pas avoir oublié de retenue dans ses savants calculs.

Grand seigneur comme à l'accoutumée, il l'a été jusque dans son dernier discours le soir des élections — Donald Brisson n'a pas daigné répondre aux attaques pas toujours très propres mais combien efficaces de ses adversaires. « Mieux vaut perdre que de m'engager à ce niveau-là », disait-il en pleine campagne. (...)

Est-il trop prétentieux de ma part de penser que l'estime mutuelle que, je pense, nous avons développée au cours des cinq dernières années, me permet de

lui faire ouvertement les remarques et les mises en garde suivantes ?

J'ai toujours apprécié son bon sens, son appétit au travail, son honnêteté et son dévouement. Deux points négatifs cependant. Il a rarement su s'entourer de conseillers solides. Nous serons rapidement fixés sur le calibre des nouvelles têtes de son équipe. D'autre part, il n'a pas toujours fait preuve d'un grand esprit de décision.

Aussi, Claude Roussin doit prendre pleinement conscience de son potentiel et assurer sans ambiguïté un leadership solide sur son équipe. (...)

Car Lac-Saint-Charles ne peut se permettre de revenir dix ans en arrière, au temps des hésitations, des attermolements, des compromis, au temps où le conseil était ballotté comme un bateau ivre au gré des pressions visibles ou occultes.

Qu'on l'admette ou non, l'Action municipale a imposé une évidente modernité dans sa façon de gérer la ville. Elle en a assurément également une certaine visibilité régionale, et beaucoup de citoyens (pas tous, on l'a bien vu) en tiraient une légitime fierté.

Une fierté non pas étroite et centrée exclusivement sur notre milieu, mais ouverte sur les réalités du monde extérieur.

Sur ces deux aspects, la nouvelle équipe n'a guère d'autres choix que la continuité.

Jean-François Berton
Lac-Saint-Charles

Un anniversaire

Pour marquer les 25 ans du document conciliaire sur la réforme des congrégations religieuses, les religieux et les religieuses du diocèse de Québec se sont réunis en congrès, le samedi 27 octobre.

On escomptait un millier de participants. Le nombre des inscriptions dépassa les espérances. À l'agréable surprise des organisateurs, la grande salle n'a pu suffire à accueillir tous ceux et celles qui répondirent à l'invitation. Mille quatre cents religieux et religieuses, en effet, ont voulu se rassembler pour souligner cet anniversaire par une journée de réflexion et de fête.

Chez des personnes que l'on perçoit spontanément comme vieillissantes et généralement sur

une voie de garage, on pourrait s'étonner de retrouver un tel enthousiasme.

Était-ce un baroud d'honneur avant de disparaître ? Voulait-on revivre nostalgiquement les splendeurs des ralliements d'autrefois ? Si de telles motivations avaient pu se glisser d'ici, de là, elles ont vite cédé la place à de tout autres raisons de célébrer. L'atmosphère qui régna tout au long de la journée en témoigne éloquemment. (...)

Les réactions de la salle témoignent de la grande sensibilité des religieux aux propos qui leur étaient adressés. Si on a parfois l'impression qu'ils comptent leurs deuils et leurs fermetures plus que leurs audaces et leurs initiatives, on était là bien détrompé.

Il ne s'agissait pas de se bercer de belles paroles, mais de prendre la vraie mesure de la réalité vécue, de la réalité encore en train de naître.

La journée s'est déroulée dans un climat de grande sérénité où l'espérance, comme un soleil, montait pour tout envahir.

Certes les 25 dernières années balisées par le document conciliaire de rénovation ont été dou-

loureuses à bien des égards. Tout passage est souffrant. Mais c'était le long enfantement d'une vie religieuse renouvelée.

Le congrès nous le fit toucher du doigt. Sa synthèse remplaça dans une juste perspective un visage dont on ne voit pas assez spontanément toute la vitalité derrière des rides certaines.

Mgr Maurice Couture, avec son charisme habituel fait de simplicité, de franchise et de lucidité, présida l'eucharistie et campa à son tour ce visage où se lit toujours beaucoup d'espérance.

Il avait pu constater que son diocèse compte des forces vives que l'on a trop vite fait de classer dans le passif alors qu'elles fructifient encore.

Paul-Emile Vachon, s.m.
père Mariste

Pas une utopie

40 000 enfants meurent chaque jour, mais il n'y a pas d'articles dans LE SOLEIL. Le 1er octobre LE SOLEIL avait finalement un article en première page au sujet de cette catastrophe; cependant, le message n'était pas qu'il y a une catastrophe qui demande notre attention.

Le message était plutôt qu'il existe un petit problème, dont on ne peut rien changer. « Les leaders du monde ont des objectifs quasi utopiques pour sauver l'enfance » (LE SOLEIL, 1er octobre).

Si la déclaration mondiale en faveur de la survie de l'enfant est appliquée, 50 millions d'enfants seront sauvés en dix ans. Mais au lieu d'encourager l'initiative et forcer les politiciens à respecter leurs engagements, LE SOLEIL, trouve que la déclaration est un objectif certes louable mais peut-être irréaliste dans le contexte de restrictions budgétaires aux États-Unis.

C'est « irréaliste » pour les Américains de dépenser 1/2 milliard \$ par année pour diminuer la crise la plus honteuse du siècle ? Même quand LE SOLEIL a noté le même jour (1er octobre page 9) que « l'envoi de troupes américaines dans la région du golfe (pour une autre crise) coûte aux États-Unis plus 1/2 milliard \$ par mois ».

Sauver les enfants n'est pas utopique !

John McFarlane
Sainte-Brigitte-de-Laval

Accusé du meurtre du jeune Éric Fournier Réal Marceau savait ce qu'il faisait, soutient la poursuite

Pour la poursuite, Réal Marceau est un psychopathe, point à la ligne. Son geste est peut-être fou et lui-même souffrait d'une maladie psychiatrique, mais il savait très bien ce qu'il faisait quand il a préparé et exécuté le meurtre du jeune Éric Fournier, âgé de 15 ans.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

C'est en ce sens que le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Dumais, a plaidé hier en réplique à la plaidoirie de la défense présentée la veille. Selon Me Dumais, l'individu de 41 ans n'est qu'un pédophile antisocial et manipulateur.

On serait donc loin du psychosyndrome organique diagnostiqué par le psychiatre de la défense. Cette « blessure au cerveau », a d'ailleurs répété plusieurs fois Me Dumais, n'est démontrée par aucun test.

Répondant aussi à l'avocat de Marceau qui recommandait aux jurés d'observer la photo de la victime durant leurs délibérations, le procureur de la Couronne considère que c'est là banaliser le débat. « C'est le réduire à un sexe seulement », de dire Me Dumais.

Malgré tout, selon lui, tous les problèmes de Marceau proviennent de la sexualité. Son modus vivendi consistait à avoir des relations sexuelles avec les enfants des familles où il était hébergé.

« Tout ce qu'il voulait, a expliqué Me Dumais, c'était d'avoir un petit garçon dans son lit et il prenait tous les moyens pour y parvenir. Quand il rencontrait un obstacle, il réagissait en se fâchant et en devenant violent. »

La mère, une « chienne »
Cet obstacle, c'était habituellement la mère. Pour Marceau, elle devenait alors une

« chienne ».

Ce fut le cas de la mère d'Éric Fournier, que Marceau a menacée à quelques reprises. « Un jour, je vais t'enlever ce que tu as de plus cher au monde... », lui disait-il.

Le procureur de la Couronne a consacré plusieurs minutes de sa plaidoirie d'une demi-journée à établir la crédibilité des membres de la famille Fournier. Selon lui, c'étaient les enfants qui étaient dépendants de Marceau et non l'inverse.

Pour attirer Éric et son frère chez lui puis pour obtenir leurs faveurs sexuelles, l'accusé leur distribuait des stupéfiants. Et là, loin d'être honteux de ses gestes tel que l'a décrit son avocat, selon qui Marceau se cachait sous une couverture pour se masturber, il prenait plutôt plaisir à se regarder dans le miroir pendant qu'il se livrait à la fellation sur l'adolescent, de dire Me Dumais.

« Objet d'amour »

« Il était prêt à tout pour obtenir son plaisir et il réclamait l'exclusivité de son objet d'amour, a plaidé le procureur de la poursuite. Il a décidé de le tuer parce qu'il ne pouvait plus l'avoir et pour se venger de sa mère. »

Il avait tout prémédité, selon Me Dumais, puisqu'il avait attiré Éric Fournier chez lui en lui promettant un baladeur. Les policiers ne devaient d'ailleurs jamais retrouver l'objet.

Et, la preuve qu'il était pleinement conscient de ses gestes : la déclaration faite plus tard aux

policiers avec force détails. Impulsif, Marceau ? Que non, d'affirmer Me Dumais ; il était plutôt habile, rusé et manipulateur. Pour se disculper, il avait même préparé à l'avance une cassette comprenant des paroles de la mère.

Actes similaires

Au cours du procès, une preuve d'actes similaires a été faite par la poursuite. Elle a démontré, a rappelé Me Dumais, que Marceau s'est toujours comporté de la même façon. Ainsi, il faisait d'abord la rencontre d'un jeune garçon vivant dans un milieu familial désorganisé, où le père était absent ou éprouvait des problèmes.

Après la phase de séduction, a expliqué Me Dumais, il tentait d'écarter l'adolescent de sa famille puis il essayait d'avoir des rapports sexuels. Un jeune qui a refusé les avances de Marceau a été poignardé, et une mère qui tentait de « contrecarrer ses pulsions » a été frappée à coups de marteau.

Or, de faire observer le procureur de la Couronne, le psychiatre qui vient de témoigner au procès l'a aussi examiné à l'époque, soit dans les années 70, et il l'a jugé apte à comparaître. « Peut-être ce médecin a-t-il quelque chose à se faire pardonner aujourd'hui puisque c'est son établissement qui l'a remis en liberté », a avancé Me Dumais. Le juge Gaston Desjardins devait plus tard demander aux sept hommes et cinq femmes du jury d'« oublier » cette remarque puisque non basée sur la preuve entendue au procès.

Restera au juge à donner ses instructions aux jurés lundi matin. Ils entreront ensuite en délibération pour rendre un verdict.

Présumées agressions par des chauffeurs de taxi La police croit à des actes isolés

La police ne croit pas que les deux récents cas d'agressions présumées commises par des chauffeurs de taxi de la région de Québec soient le fruit d'un groupe organisé et étendu. Les indications que détient le bureau des enquêtes criminelles de la police de Québec laissent plutôt croire qu'il s'agit de l'oeuvre de quelques individus, tout au plus.

par FREDÉRIC TREMBLAY
LE SOLEIL

Dimanche dernier, un résident de Charlesbourg, François Beauseigle, dit avoir été molesté par un chauffeur de taxi, à Québec, au point où il en est ressorti avec une double fracture à la mâchoire. M. Beauseigle avait heurté avec sa voiture, quelques minutes auparavant, l'automobile du chauffeur de taxi, accrochage qui aurait fortement mécontenté ce dernier, même si aucun dommage matériel n'a été relevé.

Une semaine plus tôt, Martin Migneault, 20 ans, a eu droit à une raclée pour avoir, soutient-il, décliné les avances sexuelles d'un chauffeur de taxi. Ce dernier, en utilisant le « code de secours » des chauffeurs, aurait obtenu du renfort pour passer à tabac M. Migneault. Celui-ci présentait une sérieuse blessure à l'oeil gauche.

Enquête

« Je ne pense pas qu'on a affaire à une réelle organisation », a indiqué l'inspecteur Gilles Drolet, du bureau des enquêtes criminelles de la sûreté municipale de Québec. « Il y a des gens qui ne sont pas à leur place, comme dans toutes les industries », a-t-il renchéri. M. Drolet n'écarte pas la possibilité qu'un seul chauffeur puisse être mêlé aux deux incidents.

Le fait, d'autre part, qu'il s'agisse, cette année, des deux premiers cas de plaintes d'agression portées contre des chauffeurs de taxi de Québec tend aussi à confirmer l'hypothèse qu'on n'assiste pas à la présence d'un phénomène de violence important.

Entre-temps, l'enquête n'a pas encore permis de procéder à des arrestations relativement aux deux événements. Un nombre important de témoins doivent être interrogés au sujet de l'agression dont aurait été victime M. Migneault, ce qui prolonge le travail de la police.

Inacceptable

L'inspecteur Gilles Drolet trouve par ailleurs tout à fait inacceptable que des chauffeurs de taxi, si c'est le cas, aient décidé de se faire justice eux-mêmes. Selon lui, l'argument voulant que la surveillance policière, la nuit, est insuffisante pour assurer la sécurité des chauffeurs de taxi n'a jamais été

démontrée. « Qu'on me fasse la preuve qu'un chauffeur a fait appel à la police et qu'il n'a pas reçu l'aide attendue. Qu'on m'amène un cas bien spécifique ! » a lancé M. Drolet.

L'industrie du taxi, propriétaires comme chauffeurs, a souvent déploré le manque de policiers sur les routes, la nuit, un facteur, estime-t-elle, qui augmente les risques de criminalité.

Depuis quelques années, la police de Québec dit avoir enregistré, sur une base annuelle, une stabilisation du nombre des agressions commises contre des chauffeurs de taxi sur son territoire.

En Bref

■ Accident, rue Saint-Jean

QUÉBEC — Un accident impliquant une automobile et un autobus de la CTCUQ a fait deux blessés, en début de soirée hier. La dame qui conduisait l'auto s'est engagée en sens inverse dans la rue Saint-Jean, ce qui a provoqué un face-à-face avec l'autobus. Le chauffeur n'a été que légèrement blessé, mais la conductrice a dû être conduite à l'Hôtel-Dieu. Sa vie n'est pas en danger. Des prises de sang ont toutefois été effectuées pour déterminer si elle était en état d'ébriété.

■ Opération 100

LA DURANTAYE — Une Opération 100 a été déclenchée, vers 18 h 35 hier, après que deux individus eurent commis un vol à main armée à la caisse populaire de La Durantaye, dans Bellechasse. Le visage masqué par des bas nylon et armés d'un fusil tronqué, les deux malfaiteurs ont menacé une caissière et se sont emparés d'un montant indéterminé. Ils ont pris la fuite vers Saint-Michel, par l'autoroute 20, à bord d'un petit véhicule gris. La Sûreté du Québec a pris l'affaire en main.

■ Arrestation

QUÉBEC — Les policiers de Québec ont procédé mercredi, peu après 23 h, à l'arrestation de deux mineurs soupçonnés d'avoir commis, quelques minutes plus tôt, un vol à main armée, au dépanneur L'Astral, sis au 218, de la rue Marie-de-l'Incarnation. L'un des voleurs était armé d'un fusil de calibre .20, et portait une cagoule. Son complice n'était pas armé, et avait le visage découvert au moment du méfait. Les deux mineurs arrêtés, âgés de 16 et 17 ans, seront respectivement accusés de vol qualifié et de complicité. Les deux adolescents ont été confiés à la Direction de la protection de la jeunesse. La somme d'argent qui a été dérobée s'élève à une centaine de dollars.

■ Station d'essence dévalisée

SAINT-PHILIPPE-DE-NÉRI — La station d'essence Saint-Onge, à Saint-Philippe-de-Néri, a attiré des cambrioleurs, au cours de la nuit de mercredi à hier. Ils se sont emparés de cigarettes et de billets de loto, le tout valant près de 15 000 \$. Ils sont toujours au large.

Le pont de Québec fermé pendant une heure

Le pont de Québec a été fermé pendant environ une heure, hier après-midi, alors qu'un homme menaçait de se jeter dans le fleuve du haut de la structure d'acier.

tants plus tard. Ils n'ont mis que quelques minutes à convaincre le malheureux de redescendre au sol. Il a été fermement accueilli

par les policiers qui l'ont fouillé, avant de l'amener à leur quartier général pour lui trouver un hôpital où il pourra se faire traiter.

par MICHÈLE LAFERRIÈRE
LE SOLEIL

L'homme, d'une vingtaine d'années, a escaladé le pont de Québec jusqu'à son point le plus élevé, du côté nord de la structure. À 13 h 05, la Sûreté du Québec décidait de fermer l'accès au pont pour entreprendre des négociations avec l'individu.

Des membres du Groupe tactique d'intervention de la SQ sont arrivés sur les lieux quelques ins-

ENCAN PUBLIC ENCANT PUBLIC ENCANT PUBLIC ENCANT PUBLIC

Encan public
TAPIS PERSANS & ORIENTAUX

NOUS AVONS ÉTÉ MANDATÉS DE LIQUIDER PAR ENCAN PUBLIC UNE GRANDE QUANTITÉ DE TAPIS DE PERSE ET AUTRES, tapis de soie Qum, Nain, Isfahan, Tabriz, Kashan, Bakhtiar, Heriz, Bokhara, Kashmiri, des tapis de Iran, Pakistan, Chine, TAPIS NEUFS, SEMI-ANTIQUES et plusieurs autres. Toutes les taxes fédérales, douanes et autres déjà payées par courtiers cautionnés. Les tapis sont vendus un à un. Marchands exonérés de taxe sur présentation d'un numéro de taxe. Aucun minimum ni mise à prix.

Samedi 10 novembre, 1 h 30 P.M.
(Inspection 12 h 30)
au Ramada Inn Ste-Foy
1200, Lavergne, Ste-Foy (Québec)

Les Encans S. Butt Inc., Liquidateurs, Encanteurs (514) 876-4043
Frais de manutention de 10% à payer.
Conditions: argent comptant, cartes de crédit et chèque avec I.D.

ENCAN PUBLIC ENCANT PUBLIC ENCANT PUBLIC ENCANT PUBLIC

FAITES COMME NOUS ET... DEVENEZ CAMELOT POUR

LE SOLEIL



Vous en retirerez des gains substantiels pour quelques minutes de livraison par jour.

Quel que soit votre âge... garçons et filles, hommes et femmes.

RONDES DISPONIBLES DANS LE SECTEUR:

HAUTE-VILLE, QUÉBEC

Téléphonez sans tarder au:

647-3333

LE SERVICE DES ABONNEMENTS

ATTENTION

BIENVENUE AU GRAND PUBLIC!
AUCUNS FRAIS DE MEMBRE!
AUCUNE IDENTIFICATION REQUISE!
AUCUNS FRAIS DE STATIONNEMENT ET D'ENTRÉE!

OUVERT AU PUBLIC

MARCHANDISES NEUVES, NOUS PRENONS EN CONSIDÉRATION LES ACHATS EN GRANDE QUANTITÉ. BIENVENUE AUX AGENTS ET AUX ACHETEURS - APORTEZ VOS CERTIFICATS D'EXEMPTION DE TAXE.

<p>MAINTIEN PLUS FERME GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS</p> <p>38\$</p> <p>JUMEAU 38\$ ch. DOUBLE 43\$ ch. GRAND 68\$ ch. TRÈS GRAND 68\$ ch.</p>	<p>MAINTIEN-CLASSIQUE-EXTRA FERME GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS</p> <p>58\$</p> <p>JUMEAU 58\$ ch. DOUBLE 68\$ ch. GRAND 88\$ ch. TRÈS GRAND 88\$ ch.</p>	<p>SÉRIES POSTURE COMPLÈTEMENT NEUFS VENDUS EN ENSEMBLES SEULEMENT</p>
<p>MAINTIEN PROFIL ULTRA FERME GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS</p> <p>78\$</p> <p>JUMEAU 78\$ ch. DOUBLE 88\$ ch. GRAND 108\$ ch. TRÈS GRAND 108\$ ch.</p>	<p>IMPÉRIAL EXTRA FERME GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS</p> <p>88\$</p> <p>JUMEAU 88\$ ch. DOUBLE 108\$ ch. GRAND 144\$ ch. TRÈS GRAND 144\$ ch.</p>	
<p>POSTURE DE LUXE ULTRA FERME GARANTIE LIMITÉE DE 15 ANS</p> <p>108\$</p> <p>JUMEAU 108\$ ch. DOUBLE 128\$ ch. GRAND 154\$ ch. TRÈS GRAND 154\$ ch.</p>	<p>POSTURE ÉLÉGANCE SUPER FERME DELUXE GARANTIE LIMITÉE DE 20 ANS</p> <p>118\$</p> <p>JUMEAU 118\$ ch. DOUBLE 138\$ ch. GRAND 164\$ ch. TRÈS GRAND 164\$ ch.</p>	<p>68\$</p> <p>TÊTES DE LITS EN LAITON PLAQUÉ</p>

MISE DE CÔTÉ GRATUITE

368\$ **MISE DE CÔTÉ GRATUITE JUSQU'À NOËL!** **498\$**

EMPORTEZ AVEC VOUS OU FAITES LIVRER IMMÉDIATEMENT

COMPLÈTEMENT NEUFS

FAUTEUILS INCLINABLES
IDÉALS POUR LE TEMPS DES FÊTES **199\$**

AUSSI DISPONIBLES À TRÈS BAS PRIX:

ENSEMBLES MODULAIRES POUR LE SALON
AMEUBLEMENTS DE CHAMBRES 4 PIÈCES
AMEUBLEMENTS DE SALLES À MANGER

SOCIÉTÉ D'ENTREPOSAGE NATIONWIDE DE QUÉBEC INC.
"NATIONWIDE WAREHOUSE & STORAGE DE QUÉBEC, INC."

2381, rue Watt
Sainte-Foy
(418) 650-2603

Heures d'ouverture: Lun., mar.: 10h à 19h Mer.: Fermé
Jeu., ven.: 10h à 21h Sam.: 9h à 17h

ACHATS: COMPTANT CHEQUE MC VISA

1670

320 ans à vous offrir qualité, service et satisfaction,
avec en plus notre garantie de remboursement.Jours
la Baie

1990

PROFITEZ DU PLUS GRAND SOLDE QUI SOIT!

LES JOURS LA BAIE SE POURSUIVENT!

25% DE RABAIS* VASTE ASSORTIMENT DE SACS À MAIN

Sacs à main en solde! Modèles exceptés: Liz Claiborne, Lancel, Bree et sacs à prix vedette la Baie.
* Sur le prix ordinaire.
Sacs à main, rayon 210.

50% DE RABAIS SERVIETTES EN COTON-ÉPONGE SUPER ABSORBANTES!

Serviettes ornées d'une luisante bordure à litéaux. Choix de 11 teintes-décor. Serviette de bain. Après lancement 20\$. Solde 9,99 ch. Essuie-mains. Après lancement 14\$. Solde 6,99 ch. Débarbouillette. Après lancement 10\$. Solde 4,99 ch. Drap de bain. Après lancement 50\$. Solde 24,99 ch.
Linge de maison, rayon 601.

40% DE RABAIS COMPLETS TOUT LAINE BAYCLUB

Complets de qualité, bien taillés. Tailles 38 à 46. Ord. 295\$ et 325\$. Solde 177\$ et 195\$ ch.
Complets, rayon 301.

50% DE RABAIS RUGGED TERRAIN

Vestes de ski Accel pour homme ou vestes de ski Fusion pour femme. Bourre de polyester Quattro. Pour homme, tailles P. M. G. T.G. Pour femme, tailles P. M. G. Vestes. Ord. 115\$. Solde 57,49 ch. Pantalons. Ord. 90\$. Solde 44,99 ch.
Vêtements de sport, rayon 740.

25% DE RABAIS GANTS BEAUX ET CHAUDS POUR FEMME

Six modèles à choisir, en coton, en cuir ou en suède, à doublure Thinsulate, laine, acrylique, cachemire ou fourrure. Pointures 6 1/2 à 8 1/2. Le choix des couleurs varie selon le magasin. Ord. 12\$ à 60\$. Solde 8,99 à 44,99 la paire.
Gants pour femme, rayon 218.

30% DE RABAIS HAUTS ESPRIT: UNE EXCLUSIVITÉ DE LA BAIE

Chandail à manches longues. Ord. 50\$. Solde 34,99 ch. Chemise à encolure Henley. Ord. 57\$. Solde 39,99 ch. Chandail molletonné. Ord. 48\$. Solde 33,60 ch. Chemise blanche. Ord. 65\$. Solde 44,99 ch. Chemise en batiste. Ord. 65\$. Solde 44,99 ch. Haut avec capuchon. Ord. 80\$. Solde 55,99 ch.
Collections jeunesse, rayon 475.

50% DE RABAIS ENS. DE DRAPS SPRINGMAID EN PERCALE

Un achat avisé, à 50% de rabais! En coton et polyester à imprimés variés. Une place, deux places et grand lit. Ord. 65\$ à 125\$. Solde 32,49 à 62,49 l'ens.
Linge de maison, rayon 601.

25% DE RABAIS NOTRE POPULAIRE OREILLER ILLUSTRÉ

Bourre Hollofibre. Support moyen à ferme. Formats courants ou grands. Ord. 10,99 et 11,99. Solde 7,99 et 8,99 ch.

30% DE RABAIS BAGAGES PREGO DE SAMSONITE

Sac marin. Ord. 65\$. Solde 45,49 ch. Sac d'envolée. Ord. 95\$. Solde 65,99 ch. Pullman, 66 cm ou 73 cm. Ord. 145\$ et 160\$. Solde 101,49 et 111,99 ch. Housse à vêtements. Ord. 120\$. Solde 83,99 ch.
Bagages, rayon 796.

30% DE RABAIS TOUTES NOS TENUES D'EXTERIEUR POUR ENFANT

Manteaux, anoraks et esquimaux, pour garçon et fille, nourrisson et bambin! Le choix varie selon le magasin. Ord. 19,99 à 89,99. Solde 13,99 à 62,99 ch.
Vêtements d'extérieur pour enfant, rayon 400.

C'EST LA FOIRE AUX PULLS À LA BAIE! CHOISISSEZ LE VÔTRE À 24,99!

Pour les fêtes, vous serez resplendissante dans un de nos magnifiques ras-de-cou à manches longues! Quatre modèles au choix: 3 jacquards et un façon lurex, tous d'entretien facile et proposés dans une palette de teintes mode. Tailles P. M. G. 24,99 ch.
Tricots pour femme, rayon 147.

30% DE RABAIS ÉCONOMISEZ 25% À 30% À L'ACHAT DE COLLANTS FINS BAYCREST

Un excellent moyen d'économiser! Collants diaphanes et collants soyeux et diaphanes dans le lot. Couleurs et tailles variées. Ord. 1,49 à 5,49. Solde 1,11 à 4,11 ch.; 6/6,25 à 6/23,05.
25% de rabais pour un collant, 30% de rabais pour 6 collants. Collants diaphanes et collants soyeux et diaphanes dans le lot. Couleurs et tailles variées. Ord. 1,49 à 5,49. Solde 1,11 à 4,11 ch.; 6/6,25 à 6/23,05.
... ET DE COLLANTS FINS FAIRSET
25% de rabais pour un collant; 30% de rabais pour 3 collants. Collants soyeux à culotte amincissante, diaphanes et soyeux mi-bas à pointure unique et autres. À l'achat de 12 collants, vous recevrez, sans frais, un paquet de bijoux à coller sur les bas. Ord. 1,79 à 3,59. Solde 1,34 à 2,69 ch.; 3/3,75 à 3/7,53 ch.
Collants fins, rayon 829.

30% DE RABAIS PANTALONS HABILÉS ET EN VELOURS CÔTELÉ DE GRENADIER

Pantalons habillés, tout polyester et pantalons en velours côtelé, tout coton. Le choix de modèles varie selon le magasin. Tailles 30 à 44. Ord. 24,99. Solde 17,49 ch.
Pantalons et shorts, rayons 314 et 848.

40% DE RABAIS PARKA NORTHERN SPIRIT POUR HOMME

Notre parka Northern Spirit est chaudement bourré de duvet, à la mesure des rigueurs de l'hiver. Tailles 38 à 46, courant; long, dans certains magasins. Ord. 265\$. Solde 158,99 ch.
Tenues d'extérieur pour homme, rayon 306.

20% DE RABAIS TOUTES NOS PELUCHES SONT SOLDÉES!

Il y a plein d'adorables animaux en peluche, dont des chats sauvages malicieux et des nounours affectueux! Ord. 5,99 à 99,99. Solde 4,79 à 79,99 ch.
Jouets, rayon 762.

25% DE RABAIS BOTTES POUR FEMME, HOMME ET ENFANT ET CHAUSSURES POUR FEMME

Nos bottes pour toute la famille et nos chaussures pour femme, à prix ordinaire sont en solde! Le choix varie selon le magasin.

ARRÊTEZ-VOUS À LA BAIE POUR MAGASINER... MAIS AUSSI POUR BIEN MANGER!

Venez vous régaler d'un bon hamburger, de frites et d'une rafraîchissante boisson gazeuse (de format courant)! Le tout pour seulement 3,49\$ dans les restaurants libre-service de la Baie.
Et pourquoi ne pas en profiter pour goûter à notre savoureux gâteau mousseline à saveur de moka, servi avec un café pour 1,59\$ (Offert à partir de 14 h et jusqu'à la fermeture).
En vigueur jusqu'au 17 novembre 1990.

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 17 NOVEMBRE 1990.

la Baie